

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025-2026

6^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mardi 7 juillet 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

1. Réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité (p. 7149)

PRÉSENTATION (p. 7149)

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur

M. Vincent Caure, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

M. Xavier Albertini, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 7153)

M. Ugo Bernalicis

M. Michaël Taverne (RN)

M. Christophe Marion (EPR)

M. Andy Kerbrat (LFI-NFP)

Mme Colette Capdevielle (SOC)

M. Patrick Hetzel (DR)

M. Benjamin Lucas-Lundy (EcoS)

Mme Anne Bergantz (Dem)

Mme Laetitia Saint-Paul (HOR)

Mme Constance de Pélichy (LIOT)

Mme Elsa Faucillon (GDR)

Mme la présidente

Rappels au règlement (p. 7159)

M. Ugo Bernalicis

Mme la présidente

Mme Caroline Yadan

Mme la présidente

M. Benjamin Lucas-Lundy

Mme Gabrielle Cathala

Mme la présidente

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 7160)

M. Michaël Taverne

M. Christophe Marion

Mme Andrée Taurinya

M. Roger Vicot

M. Ian Boucard

M. Pouria Amirshahi

M. Éric Martineau

Mme Laetitia Saint-Paul

Mme Constance de Pélichy

Mme Elsa Faucillon

M. Matthieu Bloch

M. Lionel Vuibert

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 7170)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME MARIE-AGNÈS POUSSIER-WINSBACK

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt-deux heures.)

1

RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ

**Discussion, après engagement
de la procédure accélérée,
d'un projet de loi adopté par le Sénat**

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens (n^{os} 2850, 2984).

M. Ugo Bernalicis. La tranquillité avec la présomption de légitime défense !

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur. J'aborde les longues heures de débats qui s'ouvrent avec beaucoup de conviction et une détermination toute particulière. Pendant cette semaine d'examen du projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, dit Ripost, je m'efforcerai de vous convaincre, quelle que soit votre sensibilité politique, du bien-fondé de ses dispositions et des attentes fortes qu'il suscite chez nos concitoyens, lesquels vous ont donné mandat, vous interpellent quotidiennement dans vos territoires et ne cachent plus ni leur exaspération ni leur incompréhension.

Depuis 2017, nous avons massivement investi dans la sécurité, en renforçant les moyens humains et budgétaires,...

M. Ugo Bernalicis. Ça ne marche pas !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...et, grâce à vous, des dispositifs législatifs adaptés ont été adoptés.

M. Ugo Bernalicis. Et pourtant...

M. Laurent Nuñez, ministre. Ces efforts, couplés à ceux de nos forces de sécurité – dont je salue l'engagement admirable –, nous ont progressivement permis de faire reculer la délinquance s'agissant d'infractions importantes parce que craintes par nos concitoyens.

M. Ugo Bernalicis. Tout va bien, alors !

M. Laurent Nuñez, ministre. Je pense aux cambriolages, aux vols violents ou aux vols de véhicules, qui ont significativement diminué.

Malgré ces efforts et ces premières victoires, des phénomènes ciblés ont émergé ou connu une nette recrudescence ces dernières années. Ces phénomènes, qui sévissent dans les territoires urbains comme ruraux, semblent avoir profité de quelques angles morts de notre arsenal législatif pour s'installer et, en définitive, altérer durablement l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. Ces phénomènes, ce sont les rodéos motorisés, qui épuisent chaque jour la tranquillité des riverains et fauchent trop régulièrement des vies ; c'est l'usage détourné du protoxyde d'azote, à l'origine de drames médiatisés, et dont les bonbonnes abandonnées jalonnent désormais nos rues ; ce sont les rassemblements musicaux illégaux, qui troublent la quiétude des Français et saccagent les terrains des agriculteurs ; ce sont les mortiers d'artifice, retournés en tirs tendus contre les forces de l'ordre dans les manifestations ou dans les événements festifs ; ce sont aussi les violences en marge des rencontres sportives, qui font virer les soirs de célébration en émeutes urbaines, comme après la victoire du club parisien en Ligue des champions, le 30 mai, ou comme ce fut le cas le 1^{er} juin de l'année dernière ; c'est l'usage de stupéfiants qui fixe les consommateurs au pied des immeubles d'habitation et alimente le narcotrafic ; ce sont les squatteurs qui se maintiennent indûment dans des logements au détriment de propriétaires démunis.

Il devient nécessaire et urgent de répondre, avec des mesures d'autorité, à ces phénomènes identifiés par les Français, qui en pâtissent quotidiennement, par les forces de l'ordre, qui tentent d'y répondre jour et nuit, et par les élus, qui s'efforcent d'honorer la promesse de tranquillité publique faite à leurs administrés. Aujourd'hui, prendre le volant après avoir consommé du protoxyde d'azote n'est pas interdit ; c'est donc autorisé. Participer à une rave-party dont on connaît le caractère illégal n'est pas interdit ; c'est donc autorisé.

Quel Français peut encore l'entendre ? En prévoyant une sanction pénale pour ces comportements qui échappent encore à la loi ou en durcissant la sanction quand elle existe déjà, le projet de loi Ripost envoie un message clair aux auteurs de ces troubles : celui de la dissuasion et, si besoin, celui de la répression. Aggraver la sanction suivant l'aggravation inquiétante des phénomènes visés, c'est du bon sens.

Le projet de loi Ripost ne cherche pas seulement la fermeté de la sanction, il en cherche aussi l'immédiateté, seule capable d'enrayer le sentiment d'impunité dont jouissent les délin-

quants, celui d'injustice dont souffrent nos concitoyens et celui d'impuissance parfois ressenti par les policiers et les gendarmes. Une réponse efficace, ce n'est pas seulement une réponse sévère, c'est aussi une réponse rapide. En ce sens, le texte renforce les sanctions administratives que les préfets pourraient prononcer pour faire cesser plus rapidement les troubles ou prévenir efficacement leur réitération. Ces sanctions seront adaptées et proportionnées.

Ce texte poursuit une autre ambition que le seul choc d'autorité. Certes, les Français réclament à nos policiers et gendarmes toujours plus de sécurité, mais il convient de veiller parallèlement à donner à ces derniers des moyens à la hauteur de l'ambition. Or les forces de sécurité, largement associées aux travaux préparatoires à ce projet de loi, ont mis en lumière certains besoins criants d'évolution de leurs outils juridiques, technologiques et procéduraux, qu'il faut savoir humblement écouter.

Mme Andrée Taurinya. Comme la présomption de légitime défense ?

M. Laurent Nuñez, ministre. Votre commission des lois a adopté une partie de ces outils. Parmi les plus essentiels, je pense à la possibilité pour certains services spécialisés de police et de gendarmerie de procéder sans réquisition à des contrôles et des fouilles de coffres et de bagages en zone frontalière, en complément des services de douane. C'est une mesure déterminante dans la guerre prioritaire que nous menons contre le narcotrafic et la criminalité organisée.

Mme Sophia Chikirou. C'est un homme de conviction qu'on entend parler... Autant donner la parole au président d'Alliance !

M. Laurent Nuñez, ministre. Je pense aussi à la possibilité offerte à tout procureur de la République de partager avec les services de renseignement des éléments judiciaires indispensables au recoupement du renseignement criminel. Je pense encore à l'extension à soixante-douze heures de la durée de la garde à vue en matière de criminalité organisée financière, plus adaptée à la complexité de ce type d'enquête.

Parallèlement, la mobilisation de certains groupes, pourtant minoritaires dans cette assemblée,...

Mme Sophia Chikirou. Le vôtre ! Je vous rappelle que vous avez perdu les élections de 2024 !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...leur ayant donné une majorité temporaire en commission,...

M. Benjamin Lucas-Lundy. La majorité, vous l'avez avec l'extrême droite !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...la commission des lois a refusé à nos forces de sécurité des dispositifs dont la privation leur sera, le cas échéant, très préjudiciable. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Laissez le ministre s'exprimer !

M. Laurent Nuñez, ministre. Il y a quelques jours, la commission des lois a ainsi retoqué la pseudonymisation pour les enquêteurs (*M. Ugo Bernalicis applaudit*), dont la révélation de l'identité présente une menace pour leur intégrité physique ou celle de leurs proches. N'encourez pas ce risque : votez le rétablissement de cette mesure. La commission des lois a également supprimé la possibilité de recourir au dispositif de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (Lapi), qui aurait permis de faciliter la recherche des auteurs d'infractions itinérantes, aussi graves que les infractions de contrebande, les soustractions de

mineurs ou les disparitions inquiétantes. Là encore, n'assumez pas ce risque : votez le rétablissement de cette mesure.

M. Ugo Bernalicis. Faites gaffe, parce que si les députés RN ne reviennent pas ce soir, la motion de rejet préalable va passer et ce sera foutu pour votre texte...

M. Laurent Nuñez, ministre. Rétablissez encore l'expérimentation de la vidéoprotection assistée, qui, je le martèle, n'use d'aucun système de reconnaissance faciale ni d'interconnexion avec d'autres fichiers. Ne refusez pas aux forces qui assurent notre sécurité une technologie que la société et les acteurs économiques sont enclins à utiliser quotidiennement.

Je le dis sans détour : il y a deux semaines, la commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi vidé d'une part importante – trop importante à mes yeux – de sa substance.

Outre les dispositions que j'évoquais à l'instant, supprimées au détriment de l'efficacité des services, elle a rayé du texte l'intégralité des mesures...

Mme Élisabeth Martin. Eh oui ! C'est la démocratie !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...qui visaient à lutter contre l'usage illicite des mortiers d'artifice,...

M. Ugo Bernalicis. Non ? Elle n'a pas fait ça ?

M. Laurent Nuñez, ministre. ...les rassemblements musicaux illégaux, la consommation de stupéfiants et les violences dans le sport, soit quatre des sept phénomènes auxquels le projet de loi Ripost entendait apporter des réponses. Le texte, tel qu'il est issu de son examen en commission, n'est pas encore à la hauteur...

Mme Sophia Chikirou. Il n'est pas assez autoritaire, c'est ça ? Mais on n'est pas chez Trump !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...de la réponse attendue par les Français et par un grand nombre d'élus locaux en prise directe avec ces phénomènes. C'est pourquoi le gouvernement vous soumettra des amendements visant à rétablir ces articles (*Mme Danielle Brulebois applaudit*), le plus souvent dans une version enrichie, comme le proposaient les rapporteurs, que je remercie chaleureusement pour le travail accompli.

Je suis décidé à les défendre devant vous avec beaucoup d'assurance car je crois qu'il y va de notre crédibilité collective. Nos compatriotes ne nous pardonneraient pas de laisser sévir plus longtemps ces troubles sans agir. Rien ne sert de partager leur exaspération si nous refusons de leur apporter des solutions qui seront, dans les heures à venir, à portée de votre main, de votre vote. Nous ne pouvons plus ni faire la sourde oreille ni avoir la main qui tremble, car ces phénomènes, connus de tous, sont dénoncés par les Français avec une colère grandissante, commentés et relayés par les médias avec de plus en plus d'animation.

Mme Élisabeth Martin. Ah ! Merci Bolloré !

Mme Sophia Chikirou. Ce texte a été écrit par Alliance, c'est pas possible ! C'est pas vous !

M. Laurent Nuñez, ministre. Ils ont aussi fait l'objet de multiples initiatives parlementaires au cours de ces derniers mois. Il en va ainsi, dans votre hémicycle, de la proposition de loi de la députée Laetitia Saint-Paul sur les rave-parties que vous avez adoptée en avril dernier ou de celle de votre collègue Idir Boumertit sur le protoxyde d'azote que vous avez adoptée en janvier 2025. Le projet de loi Ripost vous propose de réunir ces initiatives en un seul texte réaliste et

pragmatique, inspiré par les remontées du terrain, sur lequel vous vous rendez si régulièrement. C'est un texte opérationnel, ambitieux, si vous acceptez dans les prochaines heures de lui donner du corps, et éclairé par l'avis du Conseil d'État rendu le 19 mars dernier.

Ce texte n'est ni un nouveau plan ni un nouveau label à consonance politique, c'est un corpus de mesures sur mesure, éclairé par l'expérience quotidienne de nos concitoyens et par l'expertise des forces de sécurité intérieures chargées de les protéger.

En définitive, le projet de loi Ripost est plébiscité par les Français, si bien qu'il doit rester consensuel...

Mme Sophia Chikirou. Il n'est pas consensuel !

M. Laurent Nuñez, ministre. ...et recueillir votre soutien le plus large et le plus convaincu. Je ne veux pas croire qu'il puisse en être autrement. C'est la raison pour laquelle je vous invite solennellement à l'adopter, nombreux, comme l'ont fait les sénateurs à l'issue d'une discussion apaisée, comme je souhaite qu'elle le soit dans cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. Ugo Bernalicis. Oui ! Vous pouvez compter sur nous !

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Caure, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ce texte est macrono-lepéniste !

Mme Constance Le Grip. Oh ! Ça va ! Vous l'avez lu, au moins ? (*Interpellations de banc à banc.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues, essayons de nous apaiser et laissons M. le rapporteur s'exprimer. (*M. Benjamin Lucas-Lundy s'exclame.*) Monsieur Lucas-Lundy !

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'est Mme Le Grip qui m'interpelle !

Mme Élisabeth Martin. Je suis son témoin de moralité, il a raison !

M. Emeric Salmon. Les témoins de moralité n'ont plus de morale...

Mme la présidente. Allez-y, monsieur le rapporteur.

M. Vincent Caure, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Que voulons-nous faire pour la sécurité de nos concitoyens ?

M. Ugo Bernalicis. Arrêtez-vous !

Mme Élisabeth Martin. Démissionnez !

M. Vincent Caure, rapporteur. Telle est la question que nous devons nous poser à l'orée de cette semaine d'examen du texte Ripost, *a fortiori* eu égard à ce qu'a été son examen en commission des lois et compte tenu de la motion de rejet préalable qui a été déposée. Ce projet de loi est le fruit d'un travail mené pendant plusieurs années au ministère de l'intérieur, avec l'intégralité des acteurs de la sécurité intérieure : des forces de l'ordre jusqu'à celles du ministère de la justice, en incluant celle de la sécurité privée, ainsi que les élus locaux.

M. Ugo Bernalicis. Et avec les douaniers aussi, tant qu'on y est !

M. Vincent Caure, rapporteur. Le continuum de sécurité est renforcé par ce texte, qui apporte des réponses utiles et prévoit des modernisations...

Mme Élisabeth Martin. Des « modernisations » ?

Mme Brigitte Liso. Mais c'est insupportable ! Vous n'allez pas commenter tous les mots !

M. Vincent Caure, rapporteur. ...indispensables et attendues par tous. Sa finalité est simple : il s'agit de répondre aux phénomènes qui pourrissent la vie de nos concitoyens, c'est-à-dire notre quotidien. Les mortiers d'artifice, les rodéos motorisés, les rave-parties illégales, la consommation de stupéfiants, le trafic de drogue, la criminalité organisée (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*) : autant de phénomènes et d'enjeux sur lesquels nous avons légiféré ces dernières années, mais qui évoluent et concernant lesquels la réponse de l'État doit se renouveler.

M. Ugo Bernalicis. Vous n'avez pas parlé des jets de projectiles dans les hippodromes. C'est important, pourtant !

M. Vincent Caure, rapporteur. Hier, nous débattions de la motion de censure déposée par les groupes de La France insoumise et des écologistes. La motion de censure pose la question galvaudée de la responsabilité. La même question se pose à nous aujourd'hui, mais différemment : celle de la responsabilité des forces politiques présentes dans cet hémicycle...

M. Jean-Claude Raux. Ah ça ! On vous a vus à l'œuvre tout à l'heure !

Mme Andrée Taurinya. Vous, vous êtes irresponsables !

M. Vincent Caure, rapporteur. ...face aux Français qui souffrent de ces nouvelles formes de délinquance.

M. Vincent Caure, rapporteur. Trois chemins s'offrent à nous ; ce sont ceux que nous avons déjà vu se dessiner en commission. Parmi ces chemins, il y a une ligne de crête : c'est la voie que le ministre de l'intérieur, mon collègue rapporteur, Xavier Albertini, et moi-même défendons. Face à nous, il y a d'abord l'irresponsabilité du Nouveau Front populaire, que nous avons observée tout au long du travail en commission. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Dominique Voynet. Provocation !

Mme Andrée Taurinya. C'est vous les irresponsables !

M. Vincent Caure, rapporteur. L'irresponsabilité d'une France insoumise, qui continue à faire des forces de l'ordre le problème plutôt que la solution. L'irresponsabilité du groupe écologiste, béquille qui cherche ses convictions dans ces sujets cruciaux, en regardant toujours du côté de La France insoumise.

M. Jean-Claude Raux. Vous, vous regardez toujours du côté du RN !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Moi, je préfère regarder du côté de La France insoumise que du RN !

M. Vincent Caure, rapporteur. Ensuite, malheureusement, le manque de responsabilité du Parti socialiste, ce parti auquel j'ai été encarté il y a plus de dix ans, mais qui aujourd'hui n'a plus, à mes yeux, l'étoffe d'un parti de gouvernement. Un parti qui avait pourtant introduit dans la loi pénale les amendes forfaitaires délictuelles (AFD), dont nous débattons largement à l'occasion de l'examen de ce texte ; un parti qui avait lutté contre les attentats terroristes de 2015 en proposant une réponse ambitieuse sur le plan pénal.

De tout cela, que reste-t-il ? Seulement un constat : le refus de la réalité, face à des Français qui ont besoin de réponses pour leur sécurité.

Chaque vote important, en commission des lois ou en séance, vous éloigne des responsabilités du gouvernement. La prévention, bien qu'importante, ne peut pas être la seule réponse du gouvernement et de l'Assemblée nationale ; elle ne peut pas être notre seul mot d'ordre face au narcotrafic et à la délinquance.

Que dire, chers collègues, de celles et ceux d'entre vous qui, en commission, ont affirmé qu'aucune peine ne réduisait la délinquance ?

Mme Élisabeth Martin. C'est vrai !

M. Vincent Caure, rapporteur. Comment prétendre exercer le pouvoir, dans ce pays, quand on a une pareille vision du système pénal ? Si l'on suit La France insoumise – j'entends encore cet argument ce soir –, ce serait la suppression des peines qui réduirait la délinquance.

M. Pierre-Yves Cadalen. N'importe quoi !

M. Vincent Caure, rapporteur. Voilà la réponse que vous apportez au pompier de 39 ans qui fut fauché à Évian-les-Bains pendant un rodéo motorisé et dont le pronostic vital est engagé.

Mme Andrée Taurinya. Et ceux qui se font tuer par la police, on en parle ?

M. Vincent Caure, rapporteur. Vous nous rappelez sans cesse – et à raison – le second rôle de la peine, celui de la réinsertion. Dans le même temps, vous ne citez jamais la première finalité que donne à la peine le code pénal, celle de sanctionner l'auteur d'une infraction.

Face à votre refus du réel, comme toujours, il y a le Rassemblement national et ses excès : le refus de ce qu'est l'État de droit et le refus des engagements internationaux qui honorent la France.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Avec le texte sur la présomption de légitime défense, vous avez bafoué tous les textes internationaux que la France a signés !

M. Vincent Caure, rapporteur. En réalité, c'est un refus du principe d'équilibre, celui que nous recherchons à travers l'écriture et l'examen de ce texte.

M. Pierre-Yves Cadalen. L'équilibre du texte que vous venez de voter, on en parle ?

M. Vincent Caure, rapporteur. J'aurai l'occasion de le répéter, je pense que le projet de loi Ripost est un texte utile, bien que trop peu connu des Français, car trop peu couvert dans les médias, dans une actualité saturée par d'autres affaires.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Parlez-en à vos alliés du RN !

M. Vincent Caure, rapporteur. C'est un texte utile, car il s'inscrit dans la continuité de ceux qui ont été adoptés au cours des dix dernières années. Il est utile car il répond à des phénomènes nouveaux, qui évoluent rapidement et qui pourrissent le quotidien des Français. Pour toutes ces raisons, j'appelle à l'adopter la semaine prochaine et à commencer à en débattre ce soir, c'est-à-dire à rejeter la motion de rejet préalable. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Xavier Albertini, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Xavier Albertini, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Comme mon collègue co-rapporteur, avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler sur ce texte, je commencerai par un souhait : celui que nos débats soient plus constructifs et plus conclusifs que ceux que nous avons eus en commission des lois.

M. Ugo Bernalicis et Mme Andrée Taurinya. Ils ont été très conclusifs !

M. Xavier Albertini, rapporteur. Nos échanges ne nous ont pas permis de fournir des réponses à nos concitoyens, des réponses pour lutter contre l'insécurité du quotidien, celle qui ronge la concorde nationale et qui éprouve la fraternité. Ce texte aurait dû nous rassembler, car la sécurité du quotidien, première des libertés, concerne l'ensemble des territoires, l'ensemble de nos villes, l'ensemble de nos quartiers, l'ensemble de nos campagnes ; en fait, elle concerne l'ensemble des Français.

Les Français sont en effet en droit d'attendre que la loi soit appliquée, que l'autorité de la République et de l'État soit respectée et que des mesures pragmatiques, face aux évolutions infractionnelles, délictuelles, voire criminelles, soient prises. Vous l'aurez compris, je regrette les positionnements stéréotypés et, parfois, excessifs. Ils ont conduit certains d'entre nous à déposer des amendements d'obstruction et, de fait, ont entravé un débat constructif.

M. Florent Boudié, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Oui, c'était médiocre.

M. Xavier Albertini, rapporteur. Nous aurions dû échanger avec plus de précision et de technicité, entrer dans le détail des sujets afin de trouver des solutions et un terrain d'entente, plutôt que de demeurer dans des oppositions stériles.

Nos positions peuvent diverger, mais nous pouvons tous reconnaître l'importance du texte, tant en matière de sécurité que de risque sanitaire. Les Français attendent des réponses et des actions. Nous ne pouvons nous contenter de refuser le débat, en n'apportant aucune solution ; ce serait un échec, dont chacun d'entre nous serait comptable.

Ce projet de loi, comme son nom l'indique, porte l'ambition d'offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. Derrière l'acronyme Ripost se cache une réalité précise, ainsi qu'une approche concrète et pragmatique.

Le texte que nous examinons aujourd'hui est un texte du ministère de l'intérieur. Il est donc cohérent que nous abordions principalement des mesures et procédures administratives : des interdictions administratives, des fermetures administratives ou des amendes forfaitaires délictuelles. Tel est le champ du ministère de l'intérieur, n'en déplaise à certains d'entre nous.

Je voudrais souligner l'importance de certaines des dispositions que j'ai spécifiquement suivies.

D'abord, plusieurs mesures du texte avaient pour objet de renforcer l'efficacité des amendes forfaitaires délictuelles. Je déplore la suppression de l'article 6,...

Mme Andrée Taurinya. Eh oui ! On a gagné, sur celui-là !

M. Xavier Albertini, rapporteur. ...qui tendait à augmenter le montant de l'AFD infligée pour usage de stupéfiants, véritable levier de sanction des consommateurs de drogues. Ces dispositions avaient vocation à s'articuler avec les autres

mesures du texte, qui, tirant les conclusions d'un récent rapport de la Cour des comptes, tendent à renforcer l'efficacité du dispositif, en améliorant les modalités de paiement des amendes. C'est pourquoi je souhaite le rétablissement de l'article 6.

À l'inverse, notre commission a reconnu l'ampleur et la gravité de la consommation du protoxyde d'azote et a admis l'importance des dispositions relatives à la lutte contre la criminalité organisée. Nous avons ainsi adopté des mesures importantes, comme l'interdiction générale de vente du protoxyde d'azote aux particuliers. Je souhaite que nous suivions le même chemin dans l'hémicycle. Seule la question de la date d'entrée en vigueur reste à débattre ; elle fera l'objet de nombreux amendements.

D'autres dispositifs d'importance sont particulièrement attendus par les forces de sécurité intérieure. Ils sont destinés à renforcer leurs moyens d'action. L'article 9 crée un nouveau cadre procédural, pour permettre aux forces de l'ordre de lutter plus efficacement contre les trafics et la criminalité organisée. Je me félicite de son adoption en commission et je défendrai bien évidemment son maintien à l'occasion de l'examen du projet de loi dans l'hémicycle.

Enfin, l'article 13 vise à faciliter le travail d'enquête et à améliorer le traitement de la délinquance financière, en allongeant, dans ce cas, la durée maximale de la garde à vue à soixante-douze heures.

En conclusion, je voudrais ajouter un mot sur le travail fourni par nos homologues du Sénat, que je salue. Le texte transmis à la commission comportait soixante-neuf articles, contre trente-trois lors de son dépôt par le gouvernement. Nos collègues sénateurs nous ont ainsi permis d'aborder des sujets importants, comme la sécurité dans les transports, notamment en cas de violences sexuelles et sexistes, ou encore la question complexe des occupations illicites par les gens du voyage.

J'espère qu'à l'instar de la chambre haute, nous saurons faire œuvre utile et aborder ce texte de manière constructive, de manière à l'enrichir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem. – Mme Constance Le Grip applaudit également.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

Mme Blandine Brocard. Comme c'est surprenant !

Mme Danielle Brulebois. On ne s'y attendait pas du tout !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous votez des motions de rejet préalable sur vos propres textes, ne nous donnez pas de leçons !

Mme la présidente. La parole est à M. Ugo Bernalicis.

M. Ugo Bernalicis. Monsieur le président de la commission des lois – pour encore quelques instants, jours, semaines, je ne sais plus –,...

M. Florent Boudié, président de la commission des lois. Quelques jours !

M. Ugo Bernalicis. ...messieurs les rapporteurs, monsieur le ministre, chers collègues, Ripost : ça en jette, non ? Tout est dit dans le titre du projet de loi : on veut un choc de sécurité.

Évidemment, ce n'est pas comme si ça faisait neuf ans qu'on avait des chocs de sécurité ! Certes, il y a des variantes : on parle de « politique de fermeté » ;...

M. Laurent Nuñez, ministre. Pas moi !

M. Ugo Bernalicis. ...d'autres assurent qu'il faut « réaffirmer l'autorité de l'État face à l'ensauvagement » ;...

M. Laurent Nuñez, ministre. Toujours pas moi !

M. Ugo Bernalicis. ...autre variante : « L'ordre, l'ordre, l'ordre ! » Chacun son truc. Cette fois-ci, c'est le « choc d'autorité ». Chacun imprime sa marque, chacun a son texte – n'est-ce pas, monsieur Nuñez ? C'est votre bébé, votre texte à vous, pour pouvoir briller au sein du gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Constance Le Grip. Oh, ça va, hein ! Élevez un peu le débat ! Qu'est-ce que c'est que cette condescendance ?

M. Ugo Bernalicis. C'est une motivation bien étrange, pour quelqu'un qui dit se soucier de l'intérêt général !

Pourquoi ce texte ? Parce que vous êtes dans une impasse sécuritaire. Et vous, mieux que quiconque, monsieur Nuñez, vous le savez : vous avez assumé des responsabilités au sein du ministère de l'intérieur – dont vous étiez fonctionnaire – et vous avez également assumé des responsabilités politiques il y a quelques années. Certains l'ont oublié, mais vous avez été secrétaire d'État auprès du ministre – de triste mémoire – Castaner,...

M. Benjamin Lucas-Lundy. Non regretté !

M. Ugo Bernalicis. ...lors du mouvement des gilets jaunes ; cela n'avait pas été très glorieux. Et vous savez mieux que quiconque que vous répétez inlassablement les mêmes mantras que ceux qui nous ont conduits dans l'impasse dans laquelle nous sommes. (*Mêmes mouvements.*)

Vous avez commencé votre présentation du texte par une contradiction. Vous avez d'abord affirmé que tout allait bien, que les chiffres s'étaient améliorés, que c'était parfait, que le pays était bien géré, bien tenu, mais vous avez achevé votre intervention en soutenant qu'un nouveau texte était nécessaire pour lutter contre certains problèmes. Il y aurait donc des problèmes, les mêmes qui n'existaient pas quelques instants plus tôt ! Y a-t-il des problèmes ou n'y a-t-il pas de problèmes ? On ne sait plus avec vous – ou plutôt si, on sait très bien : il est plus compliqué de vivre dans la France de 2026, après neuf ans de Macronie, que dans la France de 2017. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*) Vous êtes l'archétype – ou le dernier ? – de ces gens qui proposent toujours les mêmes choses et qui, alors qu'elles ne fonctionnent pas, recommencent inlassablement à foncer dans le même mur.

Mme Sophia Chikirou. Eh oui ! C'est de l'incompétence !

M. Ugo Bernalicis. Et pourquoi ne fonctionnent-elles pas ? Parce que dans le monde de M. Laurent Nuñez, dans ce monde de Oui-Oui, il suffit de sortir des AFD pour régler les problèmes !

Prenons l'exemple des rodéos motorisés, qui rassemblent plein de véhicules dans un parking. Quand les policiers interviennent, d'habitude ça chauffe : les participants ne veulent pas partir, l'usage de la force est nécessaire. Mais si on inflige une AFD, cela se passe très différemment : les contrevenants acceptent très poliment de la payer, merci et au revoir !

Mme Sophia Chikirou. Ça vient de changer : il y a le permis de tuer maintenant !

M. Ugo Bernalicis. Voilà le monde à Oui-Oui de M. Nuñez ! Dans ce monde, la pénalisation de la consommation du protoxyde d'azote la fera baisser, alors qu'on sait très bien que la pénalisation du trafic de stupéfiants ne produit pas les résultats escomptés. (*M. Pierre-Yves Cadalen applaudit.*) Franchement ! On nous vend de ces choses !

La cohérence du texte est introuvable, au point qu'on pourrait en faire une blague : « Quel est le point commun entre les feux d'artifice, les rave-parties, les jets de projectiles dans un hippodrome, les rodéos motorisés, la vidéoverbalisation, l'obligation, pour les GPS, d'afficher la présence d'un passage à niveau et l'augmentation de l'AFD pour consommation de stupéfiants ? »

Mme Élisabeth Martin. C'est Laurent Nuñez – ou la loi Ripost : j'hésite.

M. René Pilato. Ou alors il n'y a pas de point commun – et c'est ça, la blague.

M. Ugo Bernalicis. Franchement ! C'est ridicule !

M. Laurent Nuñez, ministre. Pour vous, peut-être !

M. Ugo Bernalicis. À quelques mois de laisser le pouvoir, vous prétendez que vos mesures vont régler les problèmes – mais vous n'aurez même pas encore commencé à les appliquer que vous ne serez déjà plus au pouvoir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Et ça tombe bien ! Donnons la raison pour laquelle vous êtes rendu à défendre un éventail aussi large de mesures aussi différentes les unes des autres : c'est un peu à cause du Sénat, ce n'est pas complètement de votre responsabilité. Les soixante-trois articles n'étaient pas autant au départ, on a ajouté des mesures, avec lesquelles vous vous êtes déclaré d'accord !

Voilà le problème : cette partie de l'hémicycle (*L'orateur désigne la droite de l'hémicycle*), la droite sénatoriale ainsi qu'Alliance Police nationale vous tiennent dans leur main. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) En effet, que s'est-il passé en commission ? Souvenez-vous en, monsieur Nuñez, puisque vous êtes passé faire un tour : le Rassemblement national en a eu marre de faire le boulot des macronistes – je le comprends –, si bien que la gauche s'est retrouvée majoritaire, et nous avons pu supprimer tous les articles de votre texte ! Vous avez ensuite publié des tweets, pour dire que vous n'étiez pas content et que ce n'était vraiment pas gentil que l'opposition de gauche s'oppose à votre texte d'extrême droite. Mais nous assumons : nous sommes vraiment opposés à votre texte. Nous sommes contre ces mesures depuis 2017, nous continuerons à l'être et, surtout, nous nous chargerons nous-même de régler les problèmes après 2027. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

J'ai entendu le rapporteur – le rapporteur numéro un, M. Caure – nous expliquer de manière très détendue qu'en réalité, il fallait arrêter de se réfugier derrière la prévention et qu'on avait besoin d'un choc de... comment dites-vous : fermeté ?

Mme Sophia Chikirou. D'autorité !

M. Ugo Bernalicis. C'est ça : un choc d'autorité – je m'y perds, dans toutes ces formules !

Mais avant de dire cela, encore aurait-il fallu qu'on essaie vraiment la prévention. Or s'il y a bien une réalité, c'est qu'au moins depuis 2017 – et même depuis bien plus tôt –, rien

n'a été investi dans la prévention. (*Mêmes mouvements.*) Absolument rien ! La prévention est en recul partout, dans tous les départements, tous les quartiers, toutes les villes, toutes les campagnes !

Vous expliquez que la répression, dont vous vous faites les chantres, aurait une vertu préventive en soi. Si l'on suit votre raisonnement, la situation du pays devrait s'améliorer à chaque aggravation des peines.

M. Jean-François Coulomme. Peine de mort partout, pour tous, et tout ira bien !

M. Ugo Bernalicis. Ça ne marche pas ! Le refus d'obtempérer en est un bon exemple : vous avez augmenté le quantum de la peine encourue à deux reprises depuis 2017. Vous avez même mis de côté les aménagements de peine en la circonstance, pour être sûrs qu'une personne qui s'appête à refuser d'obtempérer y renonce – bah oui, elle se balade sûrement le code pénal à la main et modifie son comportement en fonction des changements qui y sont apportés ! Vous savez parfaitement que les choses ne se passent pas comme ça.

Oui, il faut oser la prévention, notamment la prévention spécialisée. C'est notre responsabilité et c'est ce que nous ferons à partir de 2027, avec Jean-Luc Mélenchon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Sur quoi la prévention spécialisée doit-elle reposer ? Entre autres sur des éducateurs de rue. Or ils ont quasiment disparu du pays.

M. Frédéric Petit. La prévention est de la responsabilité des départements !

M. Ugo Bernalicis. J'en reviens aux sujets abordés par le présent texte : usage de feux d'artifice, de protoxyde d'azote, etc. Les problèmes sont bien réels. S'agissant du protoxyde d'azote, j'ai la chance d'avoir été à l'origine de la première proposition de loi visant à en interdire la vente aux mineurs, à responsabiliser les commerçants et à agir – notamment en faisant de la prévention – auprès des consommateurs. Vous dites qu'on n'arrive à rien en faisant de la prévention. Ce n'est pas vrai, et cela a été démontré.

D'abord, je vous renvoie aux chiffres des agences régionales de santé (ARS) : les moyens consacrés à la prévention et le nombre de campagnes organisées sont ridicules par rapport au phénomène. Ensuite, vous ignorez le rôle des éducateurs de rue par rapport aux policiers. Selon vous, lorsque des jeunes prennent du protoxyde d'azote dans un parc ou dans une voiture, il faut leur envoyer la police ; seulement, puisqu'elle est en l'état incapable d'agir, n'ayant pas la possibilité de mettre en œuvre une forfaitaire délictuelle, il faudrait lui permettre d'y recourir, quand bien même cela ne dissuaderait pas grand monde et réglerait peu de problèmes, nous l'avons dit, la lutte contre la consommation de cannabis ayant prouvé que cela ne fonctionnait pas – et c'est la même chose pour les autres drogues. Qui ira voir ces jeunes pour leur dire d'arrêter de consommer du protoxyde d'azote si nous n'envoyons pas la police, demanderez-vous ? Qui ira les voir, puisque, selon vous, ils ne viennent pas aux réunions de prévention ? Eh bien, des éducateurs de rue ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Eux pourraient aller là où les policiers ne vont plus, là où ils ne vont pas ou là où ils ne devraient de toute façon pas aller, puisqu'il s'agit de faire de la prévention et que la prévention est un métier à part entière.

M. Vincent Caure, rapporteur. Député aussi !

M. Ugo Bernalicis. Je ne dis pas que les policiers devraient faire de la prévention. Leur travail à eux, c'est la dissuasion. Ils peuvent certes participer aux actions de prévention, avec

d'autres acteurs – dont c'est le travail –, mais ce n'est pas leur rôle. Les policiers font de la répression : nous sommes d'accord. Mais alors, qui pour faire de la prévention, dans le pays ? C'est le cœur de l'affaire.

M. José Beaurain. Comme s'il suffisait de dire aux jeunes d'arrêter pour qu'ils écoutent !

M. Ugo Bernalicis. L'argument vaut pour les usages détournés de protoxyde d'azote comme pour les autres infractions visées par votre texte de surenchère pénale.

Du reste, la prévention passe également par d'autres voies. S'agissant des stupéfiants, je ne cesse de le répéter : il faudra légaliser le cannabis ! Voilà comment nous pourrions à la fois lutter contre la consommation abusive et contre le trafic, tout en s'offrant de vraies rentrées fiscales. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Voilà comment nous pouvons tranquilliser la situation. Tous les pays qui l'ont fait ont connu une amélioration, tous ! (*Protestations sur quelques bancs du groupe RN.*)

Nous agirions différemment dans deux domaines, monsieur le ministre : sur le plan répressif, en matière de police, de police du quotidien, nous souhaitons le retour de la police de proximité ; sur le plan de l'investigation, nous voulons redonner des moyens à la police judiciaire.

Avec nous, la police de proximité remplacerait les brigades anticriminalité (BAC), les brigades spécialisées de terrain (BST) ainsi qu'une partie de police secours. Elle renouerait avec la doctrine de l'ilotage : les policiers prendraient en charge des quartiers à taille humaine, afin d'en connaître la population, mais aussi afin que la population les connaisse, eux. C'est cela qui fonctionne. Il est urgent de recréer la police de proximité, la seule à même de conduire une politique de désescalade. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) À cet égard, nous sommes partisans de réduire son armement. Parce qu'ils seraient les premiers intervenants sur le terrain, ces policiers en auraient une meilleure connaissance ; le cas échéant, ils l'auraient préparée pour d'autres agents de police, spécialisés dans la prévention ou la répression, le tout, évidemment, sous l'autorité et le contrôle du procureur de la République – également sous l'autorité du préfet, mais j'insiste sur le rôle du procureur de la République, trop souvent oublié en la matière. Au passage, je relève l'absence de Gérard Darmanin – en tant que garde des sceaux, il devrait pourtant se sentir concerné par ce texte qui vise à créer je ne sais combien d'infractions et à revoir le champ des amendes forfaitaires délictuelles. Il est vrai qu'il a été ministre de l'intérieur lui-même et que nous ne savons plus très bien qui fait quoi – mais passons. (*Murmures sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

La police de proximité que nous appelons de nos vœux doit nous permettre de disposer enfin non pas de forces de l'ordre, mais de gardiens de la paix, tout simplement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Elle doit nous permettre d'assumer la tranquillité publique comme un objectif, au lieu de préparer je ne sais quelle riposte à coups de menton, en faisant les gros bras ! Si vous êtes en manque de virilisme, cherchez-le ailleurs ! Votre texte ne résoudra rien. (*Mêmes mouvements.*)

Une police de proximité nécessite en outre un haut niveau de qualification. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.) Il faut connaître tout sur tout, être un parfait généraliste, pour bien aiguiller derrière. Or cela ne va pas de soi, surtout vu la formation initiale actuelle des policiers dans ce pays. Monsieur Nuñez,...

Mme Blandine Brocard. Monsieur le ministre !

M. Ugo Bernalicis. ...vous ne pouvez pas estimer que les gens qui sortent aujourd'hui de l'école de police sont suffisamment qualifiés pour leur tâche ! Gérard Darmanin l'a lui-même reconnu, un jour, en commission. Cela a certes suscité des tracts syndicaux, mais reconnaissons qu'il n'avait pas tort. C'est pourquoi nous allongerons la durée de formation initiale des policières et des policiers, afin qu'elle dure au moins deux ans, avec un objectif de trois ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*) Le policier de terrain doit être hautement qualifié, dès le premier échelon. Voilà ce que nous voulons faire à partir de 2027.

Les missions de la police judiciaire sont quant à elles essentielles. Or la réforme de Gérard Darmanin a vraiment créé des problèmes. La police judiciaire a été rattachée à l'autorité du préfet de département. Ce démantèlement est problématique. La voilà désormais soumise au court-termisme de l'ordre public et à ce qui se raconte sur CNews. C'est insupportable et vous le savez parfaitement, monsieur le ministre. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter en aparté dans une vie antérieure, et vous sembliez plutôt d'accord avec ce constat. À l'époque, vous me disiez qu'il était urgent de revoir quelques détails dans la chaîne hiérarchique de la police nationale, notamment au sein de la police judiciaire. Vous aviez même annoncé un plan PJ, en revenant au gouvernement !

Mme Andrée Taurinya. Ah oui ?

M. Ugo Bernalicis. Où est ce plan pour la PJ, monsieur Nuñez ? Où est-il ? (« *Oui, où est-il ?* » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. Laurent Nuñez, ministre. On l'a fait !

M. Ugo Bernalicis. Il n'y en a pas !

Vous trouvez manifestement plus important de faire voter Ripost, de prévoir des AFD et d'amuser la galerie pour répondre à CNews. La voilà, votre urgence !

Vous aviez pourtant les moyens de concevoir un tel plan ; vous les avez toujours, d'ailleurs !

M. Vincent Caure, rapporteur. Arrêtez de mentir !

M. Ugo Bernalicis. En quoi devrait-il consister, ce plan qui s'appliquera à partir de 2027 ?

M. Pierre Pribetich. Où est-il, ce plan ?

M. Ugo Bernalicis. Il consistera dans le recrutement dédié d'enquêteurs et d'inspecteurs – soit un retour à la situation qui prévalait avant 1995. Sanctuarisons à nouveau cette mission, ô combien essentielle, de la police judiciaire. Notre plan consistera également à revoir les rythmes de travail – des expérimentations avaient été d'ailleurs été menées en ce sens, plébiscitées par les mêmes syndicats dont vous louez ici les mérites, mais en l'occurrence cela ne vous arrange pas, parce que pour ce qui est des effectifs, le compte n'y est pas ! Mais ne vous référez surtout pas à l'étude d'impact du projet de loi pour en prendre la mesure : le ministre n'y donne qu'un nombre approximatif d'officiers de police judiciaire (OPJ). Pour la gendarmerie, on est à l'unité près, mais pour la police, le tableau indique « environ 20 400 » OPJ. Allons bon !

Mme Sophia Chikirou. C'est de l'incompétence !

M. Ugo Bernalicis. J'en viens au sujet des primes : la différence entre celle prévue pour un travail sur la voie publique et celle prévue pour un travail d'investigation est de moins de

20 euros. Quel intérêt, dans ces conditions, de mener des enquêtes, avec des rythmes de travail difficiles, en première ligne avec les victimes et les auteurs d'infractions ? C'est du grand n'importe quoi !

Quant aux logiciels de la police nationale, quelle histoire ! Ne serait-il pas plus indiqué que vous fassiez fabriquer et fonctionner de vrais logiciels dans le pays, au lieu que vous veniez nous enquiquiner avec des amendes forfaitaires qui seront sans effet ? Nous attendons d'un ministre qu'il se comporte en ministre, qu'il fasse son travail, qu'il dirige son administration, qu'il la fasse tourner ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*) Manifestement, cela vous importe peu, puisqu'il s'agit d'abord de répondre à CNews et de courir après l'extrême droite – bien contente de cette situation.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Laquais du RN !

M. Ugo Bernalicis. Je n'évoquerai pas l'encadrement de la police judiciaire, à renforcer drastiquement.

Pour conclure, sachez qu'avec Jean-Luc Mélenchon, en 2027 (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), nous réformerons la police de la cave au grenier ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

M. Ugo Bernalicis. J'ajoute que nous traiterons les causes, la première des sécurités étant la sécurité sociale ! (« Bravo ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont plusieurs députés se lèvent. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.)

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de vote sur la motion de rejet préalable.

Le premier orateur est M. Michaël Taverne.

M. Michaël Taverne (RN). Fidèle à elle-même, l'extrême gauche ne manque jamais une occasion d'alimenter le chaos et d'empêcher le Parlement de travailler. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Rendez l'argent !

M. Michaël Taverne. C'est à nouveau le cas avec cette motion de rejet préalable. En commission des lois, sur ce texte, nous avons déjà assisté à un spectacle lamentable : profitant de l'absence totale des députés macronistes, la gauche avait méthodiquement détricoté le texte.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Faites une réunion de majorité !

M. Michaël Taverne. Or de quoi parle-t-il ? D'exécution des fermetures administratives, de rodéos urbains, de rave-parties, de vente à la sauvette, d'usage illicite de stupéfiants, de squat, de protoxyde d'azote, de caméras embarquées, de fichiers de Lapi, de vidéoprotection algorithmique.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Et pas de détournement de fonds publics ?

M. Michaël Taverne. Par pure posture idéologique, la gauche préfère donc désarmer nos forces de l'ordre et protéger les délinquants.

Un député du groupe LFI-NFP. Protéger les délinquants : tout ce que vous aimez !

M. Michaël Taverne. Elle préfère également ignorer les problèmes que suscitent la multiplication des rodéos urbains et les conséquences des rave-parties.

La majorité sortante n'a toutefois pas de leçons à donner : en désertant les bancs de la commission, vous avez laissé faire – symbole de votre impuissance publique – les saboteurs. Après dix ans de pouvoir et de déni face à l'explosion de l'insécurité, vous proposez un texte bancal que vous n'êtes même pas capables de défendre. Son existence traduit en réalité une immense victoire idéologique du Rassemblement national !

Mme Sophia Chikirou. Ça, c'est vrai !

M. Michaël Taverne. Hier, vous ignoriez nos alertes. Aujourd'hui, vous êtes obligés de copier notre programme – en instaurant, par exemple, la présomption de légitime défense – pour tenter de masquer votre bilan catastrophique. (*M. Ugo Bernalicis applaudit.*)

Nous devons débattre, chers collègues. C'est pourquoi le groupe Rassemblement national votera massivement contre cette motion de rejet. Nous sommes là non pour bloquer le pays mais pour défendre les Français, nos policiers et nos gendarmes.

M. Jean-Claude Raux. Et pour vous en mettre plein les poches !

M. Michaël Taverne. Nous rejetterons cette motion, nous irons au fond du texte et nous réintroduirons par voie d'amendement toutes les mesures de bon sens que nous préconisons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Marion.

M. Christophe Marion (EPR). Comme à chaque fois, nous avons le choix : la responsabilité ou l'obstruction.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Il y a aussi le choix que vous faites, consistant à chercher des majorités avec le RN !

M. Christophe Marion. Votre motion de rejet n'est pas un acte de résistance, c'est une fuite en avant ; une fuite devant des réalités vécues chaque jour par nos concitoyens, dans nos circonscriptions.

M. René Pilato. Vous, c'est une fuite à l'extrême droite !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Et vous avez fait fuir la digue républicaine !

M. Christophe Marion. Ces réalités, nous ne pouvons plus les ignorer. Comment expliquer à un maire, dont des administrés ont été percutés par une voiture lors d'un rodéo motorisé, que nous allons jusqu'à refuser de débattre du sujet ? Comment justifier auprès de parents inquiets pour leurs enfants intoxiqués au protoxyde d'azote que nous préférons le *statu quo* à l'action ?

Non, nous ne voterons pas pour cette motion de rejet – une motion Insoumise destinée à rejeter un texte que les mêmes Insoumis ont voté, voici deux semaines, en commission des lois. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) C'est exactement le même texte !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Quel argument stupide !

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Ce n'est pas notre texte au départ !

M. Christophe Marion. Surtout, rejeter ce projet de loi reviendrait non pas à le bloquer mais à en accélérer l'adoption, en offrant au Sénat le dernier mot. Si nous le savons imparfait, il mérite d'être amélioré dans cette enceinte, grâce à notre travail législatif. Le débat démocratique n'est pas un luxe, c'est une nécessité. C'est précisément en amendant et en améliorant ce texte que nous répondrons aux attentes des Français.

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'est nul comme du Gabriel Attal !

M. Christophe Marion. Vous niez la réalité – mais la réalité ne se plie pas à vos contradictions. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*) Les chiffres sont têtus : les signalements d'intoxication au protoxyde d'azote ont explosé depuis 2020 ; les rodéos motorisés ont doublé en zone police, quadruplé en zone gendarmerie ;...

M. Ugo Bernalicis. Et cela malgré l'adoption d'un texte de loi répressif !

M. Christophe Marion. ...les outrages et violences contre les forces de l'ordre sont en hausse constante – ils ont augmenté de 70 % entre 2016 et 2024.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Qui gouverne depuis dix ans ?

M. Ugo Bernalicis. C'est votre bilan !

M. Christophe Marion. Ces phénomènes existent ; les nier, c'est faire comme le parti unique de 1984 : inventer une réalité qui arrange plutôt qu'affronter celle qui dérange.

M. Alexandre Portier. Excellent M. Marion !

M. Christophe Marion. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Andy Kerbrat.

M. Andy Kerbrat (LFI-NFP). Alors que la déliquescence du macronisme touche à sa fin, il est aussi étonnant qu'amusant de vous voir encore essayer de faire voter des textes sécuritaires sur des sujets sur lesquels vous avez déjà légiféré.

M. Laurent Croizier. Comme sur le trafic de drogue ?

M. Andy Kerbrat. Mon collègue Bernalicis vient de le dire : vous avez légiféré sur les rodéos urbains en 2018, ce qui n'a pas empêché leur nombre d'exploser. C'est bien la preuve que ce que vous faites depuis dix ans ne fonctionne pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*) Vous payez les conséquences de votre tout-répressif, de votre tout-AFD, de votre tout-amende. Avec ce texte, vous en êtes réduits à vous attaquer à des délits auxquels vous n'aviez pas encore pensé en dix ans, des délits qui sont déjà punis par la loi ! Les *free parties* et les *rave-parties* sont déjà punissables par la loi ; les rodéos urbains également, tout comme la consommation de stupéfiants.

M. Romain Daubié. Parole d'expert !

M. Andy Kerbrat. C'est aussi le cas de la conduite sous protoxyde d'azote et de l'usage de cette substance.

L'échec de vos dix ans de politique a été très bien montré par mon collègue Bernalicis : vous n'avez fait qu'armer la matraque ; vous n'avez absolument pas amélioré la situation des services sociaux, vous n'avez pas privilégié les éducateurs de rue ni favorisé la prévention – et vous pleurez à présent à chaudes larmes sur la situation actuelle.

Entre le vote de cet après-midi et la discussion de ce soir, vous bouclez la boucle : les nouveaux délits que vous voulez créer avec la loi Ripost vous serviront de prétexte pour appliquer la loi « Permis de tuer », adoptée plus tôt dans la journée.

C'est pourquoi nous voterons pour la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Colette Capdevielle.

Mme Colette Capdevielle (SOC). Ce projet de loi, modifié par le travail de la commission des lois, arrive en séance. Oui, messieurs les rapporteurs, la commission des lois a travaillé, mais en l'absence de vos amis, qui étaient aux abonnés absents ! Ils n'étaient pas là ; ils vous ont abandonnés. Et voilà qu'aujourd'hui, vous tenez des propos caricaturaux sur notre attitude. Pourtant, nous avons déposé des amendements et nous avons fait notre travail de parlementaires en étant présents en commission des lois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – MM. Benjamin Lucas-Lundy et Ugo Bernalicis applaudissent également.*)

Il vous appartenait de venir défendre votre bar à salades – car ce texte, je l'assimile à un bar à salades, où chacun vient piocher ce qui l'intéresse : le rodéo, le mortier d'artifice, le protoxyde d'azote, la *rave-party*, la surveillance algorithmique, les gens du voyage, l'ivresse manifeste, le maintien dans les lieux d'habitation, le jet de projectiles dans les hippodromes... Il n'y a aucune cohérence.

Je ne vois aucune unité dans ce projet de loi-bar à salades, si ce n'est qu'il s'agit d'un texte contre les pauvres (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, EcoS et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*), contre les jeunes, contre les sans-logis, contre ceux que vous voulez mettre dehors, contre les sans-travail. Il s'agit d'un texte exclusivement répressif, et c'est regrettable.

M. Jean-François Coulomme. Ils ne savent faire que ça !

Mme Colette Capdevielle. Il prévoit des augmentations exponentielles des peines, notamment concernant les amendes forfaitaires délictuelles, qui sanctionnent des délits sans respecter le principe du contradictoire. Ce sont bien des sanctions contre les pauvres, sanctions qui s'additionnent sans qu'on puisse les discuter, voire les contester.

Le texte ne prévoit aucune proposition ayant trait à la prévention. Le protoxyde d'azote est principalement un problème européen car, malheureusement, certains pays le produisent. Nous le savons tous puisque nous le combattons tous.

Mme la présidente. Merci, chère collègue.

Mme Colette Capdevielle. Vous l'aurez compris, nous voterons pour la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, LFI-NFP et EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Hetzel.

M. Patrick Hetzel (DR). Ce texte a pour objectif de renforcer la lutte contre les rodéos motorisés, d'encadrer plus strictement les *rave-parties* et les *free parties* illégales, de renforcer la lutte contre les tirs de mortier illégaux et de restreindre l'usage du protoxyde d'azote.

Mes chers collègues, je ne sais pas quels concitoyens vous rencontrez, mais ceux que je croise plébiscitent la lutte contre ces phénomènes. Ce sont des mesures très largement attendues par nos concitoyens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

Pour nous, il n'y a pas de débat : nous devons tout faire pour que ces mesures soient adoptées. C'est la raison pour laquelle nous voterons évidemment contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy.

M. Benjamin Lucas-Lundy (EcoS). Mes chers collègues macrono-lepénistes, vous confondez taper fort et agir juste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs des groupes EPR et DR.*)

Ce texte est un tract, non une loi répondant aux besoins réels de nos compatriotes. Que dis-je, un tract ? C'est un édito de Pascal Praud ! Mais, monsieur le ministre, nous sommes ici à l'Assemblée nationale, pas sur un plateau de CNews.

M. Ian Boucard. Quelle puissance intellectuelle !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous nous proposez du virilisme législatif : peinture de guerre sur le torse, dérogations à tout bout de champ, dureté des mots. Tout cela pour quoi ? Pour installer un face-à-face entre l'État et une partie de la population, toujours la même : les pauvres, les jeunes, les habitants des quartiers populaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Ian Boucard. Insupportable d'entendre cela !

M. Vincent Caure, rapporteur. Oui, c'est vous qui opposez les gens !

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'est ce que nous contestons. Il s'agit du troisième volet répressif depuis 2024 ; il n'y a toujours aucune véritable loi de prévention, d'accompagnement ou de sensibilisation. Il eût fallu partir des besoins réels et chercher ce qui apaise et protège, plutôt que de proposer ce texte pot-pourri.

Monsieur le ministre, dans ce texte, vous vous agitez – tel M. Attal – comme un cabri en disant : « De l'ordre, de l'ordre, de l'ordre ! », mais vous ne réglez aucune préoccupation particulière.

J'irai plus loin : j'éprouve une forme de dégoût à l'égard de la Macronie ce soir, après la journée que nous avons vécue.

M. Vincent Caure, rapporteur. C'est réciproque !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Plusieurs points qui se suivent forment une ligne, et la vôtre est claire : loi « immigration », dénonciation des accords avec l'Algérie, permis de tuer et, maintenant, ce texte. C'est toujours du côté de l'extrême droite que vous allez chercher une majorité, ... (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

M. Vincent Caure, rapporteur. Regardez vos alliances !

M. Benjamin Lucas-Lundy. ...en reprenant le programme de Le Pen père et de la délinquante Le Pen fille.

Vous finissez, et vous finirez, dans les poubelles de l'histoire pour avoir servi de passe-plat à la Lepénie. Honte à vous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne Bergantz.

Mme Anne Bergantz (Dem). Vous souhaitez, une nouvelle fois, empêcher le débat sur un texte.

Mme Mathilde Feld. Nous n'empêchons rien du tout, il n'y a aucun débat !

Mme Anne Bergantz. Vous avez méticuleusement vidé ce texte de son contenu en commission, pour, à la fin, voter en sa faveur. Admettez que l'on peine à suivre votre cheminement et la cohérence de cette motion de rejet ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

J'en viens au fond du texte. Il m'arrive de penser que nous ne vivons vraiment pas dans le même monde.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Ça, c'est clair !

Mme Anne Bergantz. Au mieux, vous méconnaissiez la réalité d'une partie de nos concitoyens ; au pire, vous les méprisez, comme lorsque vous déclariez, en commission, que les rodéos urbains étaient les courses hippiques des classes populaires.

Mortiers d'artifice contre les forces de l'ordre, consommation de protoxyde d'azote, qui détruit des vies, notamment chez les plus jeunes, multiplication des rodéos urbains : c'est de cela que traite le texte. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*)

Vos arguments, nous les connaissons par cœur. Une fois de plus, vous dénoncez une surenchère sécuritaire sans jamais évoquer les victimes ni rechercher le point d'équilibre entre la protection de nos concitoyens et la prévention.

Au groupe Les Démocrates, nous refusons les caricatures. Nous rejetons aussi bien la démagogie sécuritaire que la démagogie de l'inaction. Parce que nous considérons qu'il est de notre responsabilité de débattre de ces sujets et d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des Français, nous voterons contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisie par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Laetitia Saint-Paul.

Mme Laetitia Saint-Paul (HOR). Une augmentation de 142 % des rodéos motorisés entre 2019 et 2024, une hausse de 24 % de refus d'obtenir en un an, 337 rave-parties illégales recensées en 2025 : nous sommes réunis précisément pour apporter des réponses concrètes et opérationnelles à ces enjeux. À ce titre, je vous invite à voter pour mes amendements. Pourtant, les collègues du groupe La France insoumise nous proposent, une fois de plus, de faire comme si cette réalité n'existait pas. Ils vivent dans un monde parallèle. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

On peut débattre de solutions, mais on peut difficilement nier les constats. C'est pourtant ce à quoi nous invite cette motion de rejet préalable, avec beaucoup de suffisance.

Nous avons besoin de ce débat. En commission, la gauche, unie, a supprimé de nombreuses dispositions de ce projet de loi (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS*) : la délictualisation des rave-parties illégales, le renforcement de la répression de l'usage illicite de stupéfiants et les outils technologiques de nos forces de l'ordre. En séance, ces dispositions doivent être rétablies. (« Non ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

Voter cette motion de rejet, ce serait priver nos forces de sécurité des outils qu'elles attendent, ...

Mme Mathilde Feld. N'importe quoi !

Mme Laetitia Saint-Paul. ...tourner le dos à nos concitoyens qui subissent cette délinquance du quotidien – celle sur laquelle vous mettez de l'huile sur le feu en permanence – et refuser de répondre à des phénomènes qui érodent notre cohésion sociale. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Horizons & indépendants votera contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance de Pélichy.

Mme Constance de Pélichy (LIOT). Avec cette nouvelle motion de rejet préalable, le groupe La France insoumise nous a expliqué en long, en large et en travers pourquoi il rejetait ce texte. Dont acte. Il aurait été intéressant qu'il nous indique ce qu'il propose de faire en lieu et place du projet de loi Ripost! (« *C'est ce qu'il a fait! Où étiez-vous?* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Considère-t-on que les violences quotidiennes, les rave-parties illégales, les rodéos urbains, les trafics de stupéfiants, les dégâts causés par le protoxyde d'azote ou les nouvelles formes de délinquance ne méritent pas un débat parlementaire? Expliquera-t-on aux policiers, aux gendarmes, aux maires et aux habitants qui vivent ces situations que l'Assemblée nationale n'a rien à dire, aucune proposition à faire?

Pour notre groupe, la réponse est non. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Ce projet de loi est loin d'être parfait; à l'issue de l'examen en commission, il a même été largement vidé de sa substance, ...

Mme Andrée Taurinya. Grâce à nous!

Mme Constance de Pélichy. ...le gouvernement n'ayant pas su construire un compromis. Nous le regrettons, mais ce n'est pas une raison pour clore le débat; c'est, au contraire, ce qui doit nous pousser à le poursuivre.

Le groupe LIOT votera contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon (GDR). Vu le texte adopté précédemment instaurant une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre, tout nouveau texte qui viserait à assimiler un comportement suspect à une infraction sera considéré par nous, non seulement comme un sujet de rejet, mais comme dangereux pour la population. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Mme Sandrine Runel applaudit également.*)

À la collègue qui expliquait que nous devrions soutenir ce texte sous prétexte que nous avons voté pour un texte vidé de sa substance en commission, je réponds que, puisque son groupe a voté contre le texte en commission, elle devrait voter la motion de rejet avec nous! Ce serait, pour elle, une parfaite marque de cohérence. (*Mêmes mouvements.*)

Nous voterons évidemment pour la motion de rejet préalable. Ce texte ne répond à aucun des enjeux du moment; je ne nie pas que les problèmes de société évoqués soient réels, mais les réponses apportées, qui manquent de créativité, nous semblent inefficaces. Elles ne feront que reproduire les effets d'une surpénalisation déjà à l'œuvre depuis longtemps.

À chaque problème de société, à chaque fait divers, correspond une loi; à chaque nouvelle émotion, même légitime, une nouvelle incrimination. Tout cela se fait sans aucune mesure de prévention. Pire, ces mesures de prévention sont affaiblies, alors même que les services publics continuent d'être eux-mêmes affaiblis.

Nous l'avons vu tout à l'heure avec le projet de loi sur la justice criminelle: ce sont bien des moyens alloués à la justice qui sont attendus, alors que nos prisons sont surpeuplées et vont l'être davantage et que nos collectivités peinent à maintenir des services publics de proximité qui pourraient pourtant faire œuvre de prévention.

Nous voyons dans cette démarche une logique inquiétante: un recul du juge au profit de l'administration. La sûreté de nos concitoyens mérite mieux que cet affichage législatif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, LFI-NFP et EcoS.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	276
Nombre de suffrages exprimés	275
Majorité absolue	138
Pour l'adoption	72
contre	203

(*La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.*)(*De nombreux députés quittent l'hémicycle dans le brouhaha.*)

Mme la présidente. Je vous informe qu'en application de l'article 95, alinéa 4, du règlement, le gouvernement demande la réserve des dispositions suivantes, y compris les amendements portant article additionnel correspondants: les articles 2 *quater*, 3 *bis*, 3 *quater*, 5 *bis* à 5 *quindecies*, les amendements avant et après l'article 6, les articles 6 *bis*, 6 *ter*, 10 à 13 *bis*, les amendements après l'article 14 *bis* A, l'article 14 *bis* ainsi que les articles 16 à 18 *bis*.

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Ugo Bernalicis, pour un rappel au règlement.

M. Ugo Bernalicis. Madame la présidente, j'aimerais que vous précisiez les choses. Qu'implique concrètement cette demande? Je n'ai pas bien entendu le début de votre propos: cela signifie-t-il que, pour l'ensemble des articles que vous avez cités, les sous-amendements déposés ne seront pas examinés parce qu'ils ne l'ont pas été en commission? S'agit-il d'une autre disposition, ou d'un examen prioritaire? Je n'ai pas bien saisi.

Pour la bonne tenue de nos débats, pourriez-vous nous apporter ces précisions afin que nous sachions ce que nous allons faire? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. Cela n'a absolument rien à voir; pas d'inquiétude. Cela ne change rien au début du texte. Nous allons commencer par l'article 1^{er}.

M. Ugo Bernalicis. Qu'est-ce que cela va changer, alors?

Mme la présidente. On va vous l'expliquer.

M. Ugo Bernalicis. Je crois qu'il faudrait retirer le texte pour mieux comprendre! (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Yadan, pour un rappel au règlement.

Mme Caroline Yadan. Il se fonde sur l'article 100 de notre règlement. Je voudrais revenir sur ce qui s'est passé tout à l'heure dans les tribunes. Madame la présidente, quelles sanctions comptez-vous prendre? Allez-vous saisir la présidente de l'Assemblée nationale?

Mme Élise Leboucher. Ça n'a rien à voir avec le texte!

Mme la présidente. C'était hors séance, mais bien entendu, la présidente a été informée de ces incidents.

Mme Caroline Yadan. C'était un spectacle absolument lamentable.

Mme Sophia Chikirou. C'est toi qui es lamentable!

Mme Caroline Yadan. Il n'est pas acceptable... (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS. – Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, RN et UDR.*)

Mme Élise Leboucher. Vous n'avez honte de rien! Il s'agit de la colère de familles en deuil!

Mme la présidente. Madame Yadan, s'il vous plaît. Comme je l'ai indiqué, nous étions hors séance, mais je le répète, la présidente a bien entendu été informée de cette situation.

La parole est à M. Benjamin Lucas-Lundy, pour un rappel au règlement. Sur la base de quel article?

M. Benjamin Lucas-Lundy. L'article 100, comme notre collègue qui vient de s'exprimer.

Mme la présidente. Je ne vous entends pas.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Pardonnez-moi, j'ai perdu ma voix cet après-midi: les échanges ont été particulièrement vifs. Mon rappel au règlement, disais-je – si les collègues peuvent cesser d'éructer –, se fonde sur l'article 100, comme celui de la collègue qui vient de s'exprimer.

M. Théo Bernhardt. Article 100? On n'est pas dans la discussion d'amendements!

M. Emeric Salmon. Nous sommes dans la discussion générale!

M. Benjamin Lucas-Lundy. Permettez-moi de revenir sur le même incident, madame la présidente. Je trouve cocasse le rappel au règlement de la part d'une collègue qui a contrevenu au règlement – elle nous a filmés pendant la séance de cet après-midi. Surtout, je trouve lamentable d'injurier des familles de victimes (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*), de cracher sur... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur.*)

Mme la présidente. Monsieur le député, nous étions hors séance. Je vais donner la parole à M. Taverne.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Lepénistes! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Un député du groupe RN. Va chercher tes 500 signatures! (*Brouhaha.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala, pour un rappel au règlement. Sur la base de quel article?

Mme Gabrielle Cathala. Sur le fondement de l'article 100, relatif à la bonne tenue de nos débats, et de l'intégralité de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il nous reste une heure de débat jusqu'à minuit. La séance était relativement calme jusqu'à ce que Mme Yadan suggère des sanctions à l'égard des familles... (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS. – Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice.*)

M. Jérôme Legavre. Mais oui, c'est insupportable!

M. Andy Kerbrat. Elle a fait un outrage!

Mme la présidente. Je vous ai indiqué tout à l'heure au sujet de cette situation que nous étions hors séance et que la présidente avait été informée de ces incidents. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Cela n'a rien à voir avec le texte que nous devons examiner ce soir.

Mme Gabrielle Cathala. Si, ça a à voir! Les macronistes votent avec l'extrême droite!

Mme Élisabeth Martin. C'est l'alliance!

Mme la présidente. Nous allons donc démarrer la discussion générale.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Michaël Taverne.

M. Michaël Taverne. La sécurité est la première des libertés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Gabrielle Cathala. Non, la liberté est la première des libertés!

M. Michaël Taverne. Chaque Française, chaque Français doit pouvoir vivre dans un pays sûr, où l'État est capable d'assurer la sécurité de tous, notamment des plus vulnérables. Les années, les mois, les semaines et les jours qui viennent de s'écouler nous démontrent tout l'inverse. Tous les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années ont échoué – absolument tous. En 2017, le messie Emmanuel Macron, accompagné de ses acolytes, promettait le « en même temps », la prospérité, la sécurité et tout le blabla habituel que certains macronistes de la première heure tentent de faire oublier. Les Français ont été bernés. Après presque dix ans de macronisme, à l'heure du bilan, la France, le plus beau pays du monde, est ruinée, bordérisée et insécurisée.

Mesdames et messieurs les macronistes, vous avez passé dix ans à donner des leçons de morale à la terre entière, car apparemment, vous saviez mieux que tout le monde. Nous sommes arrivés à l'heure du bilan et la situation sécuritaire désastreuse que vous laisserez à la fin de ce règne interminable restera dans les annales. Tous les chiffres de la délinquance sont au rouge par votre faute.

Mme Christine Arrighi. Rendez l'argent!

M. Michaël Taverne. Tous les jours, les Français constatent que la voyoucratie, se nourrissant du laxisme, de la déconnexion et de l'incompétence de ceux qui nous gouvernent, prospère tranquillement dans le pays. L'immigration massive et incontrôlée, la criminalité organisée – que tous nos voisins européens ont vue, sauf vous –, la délinquance du quotidien, qui pourrit la vie des honnêtes gens (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS*), les violences physiques quelles qu'elles soient et d'où qu'elles viennent, les rodéos motorisés, l'utilisation de mortiers contre nos forces de l'ordre, les violences urbaines, et ainsi de suite...

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'est Le Pen la délinquante! Voleurs!

M. Michaël Taverne. ...tous ces faits ont explosé sous la Macronie et les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus rien à attendre de vous, à part des excuses de votre part pour avoir mis notre pays dans cet état.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Délinquants!

M. Michaël Taverne. Vous laisserez un champ de ruines derrière vous et nos compatriotes n'attendent qu'une chose: que vous partiez, car vous symbolisez à vous seuls l'impuis-

sance publique. Le texte que vous nous présentez – un fourre-tout, il faut l'avouer – démontre que vous essayez de vous donner bonne conscience en proposant des mesures que, d'une part, vous n'avez jamais mises en œuvre en dix ans – il fallait se réveiller avant – et que, d'autre part, vous êtes allés piocher dans le programme de Marine Le Pen et du Rassemblement national.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Et voilà !

M. Michaël Taverne. En effet, quand vous ne savez plus quoi faire, vous allez frapper à la porte de ceux qui sont beaucoup plus connectés à la vraie vie et qui ont des propositions objectives, pragmatiques et plébiscitées par les Français.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Là, personne ne conteste !

Mme Mathilde Feld. Pas honte, les macronistes ?

M. Michaël Taverne. Mais le plus grave, chers collègues macronistes, c'est que lors de l'examen de ce texte en commission, vous avez été aux abonnés absents. Vos fauteuils étaient vides, car vous n'avez strictement rien à faire de la sécurité des Français. Où étaient les députés de Gabriel Attal et d'Édouard Philippe ? Partis prêcher la bonne parole pour l'élection présidentielle ?

Mme Andrée Taurinya. Ils comptaient sur vous ! Vous avez fait le boulot à leur place.

M. Michaël Taverne. C'est maintenant qu'il faut donner des moyens aux policiers et aux gendarmes pour assurer la sécurité des Français, plutôt que d'attendre 2027. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Emeric Salmon. Vous avez trouvé vos 500 signatures ?

M. Michaël Taverne. Vous racontez absolument n'importe quoi. Vous avez laissé la gauche et l'extrême gauche détricoter ce texte. Une fois de plus, heureusement que les députés RN étaient là pour contrer leurs dingueries. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Même les médias l'ont évoqué ! Et que dire de la visite du ministre de l'intérieur à la réunion de groupe des députés macronistes pour rappeler à l'ordre les troupes ? Lors des élections législatives de juin 2024, qui avait appelé à voter La France insoumise pour empêcher Jordan Bardella d'aller à Matignon ? C'était Gabriel Attal. (*Mêmes mouvements.*) Qui avait dit qu'il voterait communiste plutôt que Rassemblement national (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*) – communistes qui, par ailleurs, insultent nos policiers et nos gendarmes du matin au soir, tout comme La France insoumise, et qui ne votent aucun texte pour assurer la sécurité des Français ?

M. Pierre-Yves Cadalen. Les communistes ont résisté aux nazis !

M. Michaël Taverne. C'était Édouard Philippe. Vous devriez être contents, collègues macronistes : vous les avez, les députés d'un groupe passionnément antisémite,...

Mme Farida Amrani. Racistes !

M. Pierre-Yves Cadalen. Votre parti a été fondé par des nazis !

M. Michaël Taverne. ...et vous leur donnez l'occasion de tout bordéliser. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Les Français ne vous le pardonneront pas. Vous confirmez ainsi qu'ils n'ont absolument rien à attendre de vous. Vous êtes les pompiers pyromanes. (*Approbation sur les bancs du groupe RN.*)

Quant à la gauche et à l'extrême gauche, elles seront toujours là pour défendre les voyous, les terroristes et les organisations criminelles.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Nous ne défendons pas la délinquante Le Pen !

M. Michaël Taverne. Elles s'opposent absolument à tout. Les Français doivent savoir qu'avec elles, le pays sera aux mains des criminels les plus dangereux, car elles sont leurs meilleurs avocats.

Collègues socialos-écologos-insoumis-communistes, quelle honte de préférer désarmer les policiers que de laisser en rétention des individus condamnés pour terrorisme et susceptibles de réitérer leurs actes barbares ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Farida Amrani. Condamnés, comme Le Pen !

M. Michaël Taverne. Quelle honte de préférer supprimer la vidéoprotection que de donner des moyens supplémentaires à nos policiers et à nos gendarmes, envers lesquels vous avez une haine absolue ! Quelle honte de préférer défendre les narcotrafiquants incarcérés, plutôt que les surveillants pénitentiaires qui ne demandent qu'à travailler dans des conditions de sécurité optimales ! Vous êtes un danger pour la sécurité des Français.

Monsieur le ministre, messieurs les rapporteurs, vous le savez, ce texte ne sera voté que grâce à la mobilisation des députés RN.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Voilà !

M. Michaël Taverne. Toutefois, nous continuerons de l'améliorer par les amendements que nous avons déposés.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Et là ça leur plaît, ils sont contents !

M. Michaël Taverne. Je le redis aux Français, la sécurité est la première des libertés. Avec Marine Le Pen et Jordan Bardella,...

M. Jean-François Coulomme. C'est fini, Bardella ! Bardella est à Monaco !

M. Michaël Taverne. ...nous rétablirons l'ordre et nous réaffirmerons l'autorité de l'État que les différents gouvernements ont affaibli comme jamais. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Nous ferons ce que nous disons car la France mérite mieux – nos compatriotes méritent des responsables politiques qui s'occupent enfin de leurs problèmes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – « Marine présidente ! » sur les bancs du groupe RN.*)

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous êtes des voyous !

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Marion.

M. Christophe Marion. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la police nationale a recensé 3 199 usages détournés d'artifice. Pas moins de 34 policiers ont été blessés par ces tirs. La gendarmerie nationale a enregistré 1 200 interventions relatives à des rave-parties rien qu'en 2025. La même année, le protoxyde d'azote a été mentionné dans 1 362 dossiers judiciaires. À ces chiffres, nous pourrions ajouter ceux relatifs aux morts, car chacun de ces contextes en a connu. Voilà la réalité qui a poussé le gouvernement à présenter le projet de loi qui nous réunit. Cette réalité, nos concitoyens nous la dépeignent chaque jour : des produits explosifs qui brisent leurs fenêtres et brûlent leurs proches (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)...

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Christophe Marion. ...des motos qui percutent leurs enfants, des accidents graves qui endeuillent leur famille. Loin de se cantonner aux villes franciliennes, elle frappe partout, même dans ma circonscription de Loir-et-Cher. Cette réalité, les forces de sécurité intérieure la subissent et la signalent à leurs encadrants. C'est ainsi que ce texte s'est construit, avec pragmatisme et en lien étroit avec les acteurs du terrain. C'est pourquoi nos policiers, nos gendarmes, nos élus locaux et nos concitoyens y sont favorables.

L'évolution des incivilités et la multiplication de drames évitables nous imposaient d'agir et de nous adapter pour compléter les efforts déjà entrepris. En matière de prévention, notre majorité a déjà déployé la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2026-2030, qui prévoit d'améliorer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement médico-social des jeunes, ainsi que la prévention des conduites addictives en milieu scolaire, et de lancer des campagnes de communication choc.

En ce qui concerne les moyens et les sanctions, nous avons permis l'adoption de la Lopmi – loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur –, de la loi renforçant la lutte contre les rodéos motorisés, de celle tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote et de celle visant à sortir la France du piège du narcotrafic. S'ajouteront d'autres réponses, notamment le projet de loi relatif à l'extension des prérogatives, des moyens, de l'organisation et du contrôle des polices municipales et des gardes champêtres – notre groupe appelle à son examen rapide en séance publique, tant il est réclamé par nos communes.

Mme Blandine Brocard. Vous avez raison !

M. Christophe Marion. Les députés du groupe Ensemble pour la République pensent que seules notre réactivité et notre détermination garantiront l'effectivité de notre justice. C'est en poursuivant cet objectif que nous avons soutenu le texte initial, ses nouvelles infractions, les mesures de police administrative, les sanctions aggravées et les moyens d'intervention qu'il prévoyait pour lutter contre la délinquance du quotidien et la criminalité organisée. Nous pensons, par exemple, que les amendes forfaitaires délictuelles, qui ne manqueront pas de faire débat cette semaine, constituent un outil précieux, car elles sanctionnent des délits aujourd'hui impunis tout en libérant du temps aux enquêteurs et à la justice. Elles nous font appliquer les conseils de Beccaria : « Ce n'est point par la rigueur des supplices qu'on prévient le plus sûrement les crimes, c'est par la certitude de la punition ».

M. Sylvain Maillard. Eh oui !

M. Christophe Marion. Car sanctionner, c'est aussi informer, éduquer, prévenir. Nous savons que le taux de recouvrement des AFD est insuffisant et perfectible, mais les auditions ont montré la détermination de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) à y remédier. Le projet de loi Ripost prévoit également des ajustements bienvenus, recommandés par la Cour des comptes, tels que le paiement fractionné, l'augmentation du délai de paiement et l'accès de l'Antai aux données fiscales.

Par ailleurs, nous considérons la vidéosurveillance algorithmique comme un appui utile à la sécurisation de nos espaces publics contre les menaces graves. Je remercie le ministre d'avoir pensé à intégrer nos musées les plus sensibles à l'article 19. L'ayant malheureusement expérimenté, nous savons que nos établissements culturels sont de plus en plus exposés et ciblés. Nous nous réjouissons également de

voir notre principe de casseur-payeur repris par l'article 2 *ter* de ce texte, qui l'applique aux rave-parties. (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*) Ceux qui enfreignent nos lois doivent mesurer les conséquences de leurs actes pour la collectivité.

Chacun sait que nos débats en commission des lois ont été animés. Le groupe EPR avait réussi à faire adopter plusieurs amendements, comme celui prévoyant la diminution des montants de l'AFD pour l'infraction de participation à une rave-party, avant que le texte ne soit finalement en grande partie vidé de sa substance par la gauche. Dès lors, nous défendrons en séance publique plusieurs amendements de rétablissement, afin que ce projet de loi retrouve son ambition initiale, à savoir donner aux forces de sécurité intérieure les moyens qu'elles réclament pour exercer leur mission première : assurer la sécurité et la tranquillité de tous.

Nous proposerons ainsi de rétablir les articles 1^{er}, 2 et 4 visant à prévenir l'utilisation détournée de produits explosifs et pyrotechniques, l'organisation de rave-parties illégales et les violences liées aux événements sportifs. Pour éviter tout détournement de l'interdiction de vente de protoxyde d'azote, nous vous suggérerons de renforcer l'application de cette interdiction au commerce en ligne. Pour adapter les outils de détection et d'intervention à l'évolution de la délinquance, nous proposerons également de rétablir l'article 15 élargissant l'usage des dispositifs de lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Enfin, nous soutiendrons les amendements du gouvernement, de nos rapporteurs, que nous remercions pour leur travail, et de notre collègue Laetitia Saint-Paul, dont nous saluons les travaux précédents sur l'encadrement des rave-parties.

Les députés Ensemble pour la République attendront de nos discussions des débats de qualité, respectueux des visions politiques de chacun et nourris d'une volonté sincère de résoudre les problèmes de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Andrée Taurinya.

Mme Andrée Taurinya. Monsieur le ministre, j'ai la nausée, en cette fin de journée où vous avez attaqué comme jamais l'État de droit, mais c'est nourrie de l'esprit de résistance que je prends la parole face aux irresponsables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) J'avais plusieurs idées à vous soumettre pour aider à renommer votre projet de loi – un « choc d'autorité », dites-vous, offrant la énième manifestation de votre incapacité à traiter des faits sociaux autrement que par la matraque et la surveillance de masse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Je vous suggère ce titre : le projet de loi visant à offrir une réponse urgente et imaginaire aux atteintes à l'ordre public, aux usagers et à l'intérêt général ; le projet de loi Oui-Oui, un nom qui sied au ministre qui le défend. (*Mêmes mouvements.*)

Vous nous imposez l'examen de votre défouloir sécuritaire – interminable, illisible et inutile pour agir sur les phénomènes que vous constatez.

Reconnaissez le comique de l'examen du texte devant la commission des lois. Le premier soir, vous avez mis le rejet des premiers articles par les députés sur le compte de votre absence.

Mme Élisabeth Martin. Eh oui !

Mme Andrée Taurinya. Vous avez espéré convaincre un maximum de parlementaires d'adopter le reste du texte, mais votre présence tout au long de la semaine n'a pas empêché la dissolution de votre majorité. (*Applaudissements*

sur les bancs du groupe LFI-NFP.) À la fin de la semaine, il ne restait plus que le Rassemblement national pour soutenir mollement les articles qui survécurent.

Nous sommes parvenus à détricoter votre copie en commission. Croyez bien que nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin. Nous combattons dans l'hémicycle votre rhétorique éculée.

Il y aurait urgence à agir, pour combler des trous dans la raquette. Vous proposez de créer un nouveau délit, de durcir des peines et de multiplier le recours aux amendes forfaitaires délictuelles. Le code pénal suffit pourtant à réprimer les phénomènes qui soudain vous obsèdent, à un an de la présidentielle. Ces comportements existent depuis des décennies, mais ils trouvent toute votre attention lorsqu'ils deviennent des obstacles à la gentrification des quartiers populaires et à la spéculation immobilière. Votre priorité est d'éduquer les gens à coups de code pénal, en poussant les pauvres toujours plus loin vers la périphérie, là où le prix du logement est plus supportable.

Vous donnez l'impression d'agir, c'est le cœur de votre stratégie : rodéos urbains, protoxyde d'azote, rave-parties, criminalisation des supporters, stigmatisation des gens du voyage. Un événement est monté en épingle dans la presse, vous répliquez médiatiquement en créant la polémique et en poussant à l'incident. Vous labourez ainsi le terrain d'une réforme pénale inutile et contre-productive.

En pénalisant la participation à des *free parties*, comme vous persistez à le proposer, vous condamnez des événements festifs à se poursuivre dans la clandestinité, rendant ainsi toujours plus difficile le travail essentiel de réduction des risques mené par les associations. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Elles déploient des mesures de prévention que vous êtes incapable de mettre en œuvre.

Vous laissez derrière vous un corpus juridique illisible et complexe, décrié par tous les professionnels de la justice. Il contient des incriminations redondantes qui rendent d'autant plus difficile l'action de qualifier pénalement les faits répréhensibles. Nous en connaissons les conséquences, qui ont été dénoncées dans les rapports de la Cour des comptes, du Défenseur des droits et des ONG de défense des libertés publiques.

Dans votre monde imaginaire, l'AFD est un outil de répression qui fonctionne et un instrument neutre qui ne s'abat pas de manière sélective sur la partie la plus précarisée de la population de ce pays. Le rapport publié au mois de juin par Human Rights Watch, (RE)CLAIM et la Maison communautaire pour un développement solidaire devrait vous faire mourir de honte.

Votre bilan se résume en quelques mots : verbalisation opaque de gamins poussés dans le surendettement, à la suite d'amendes colossales qu'ils ne sont pas en mesure de payer, harcèlement quotidien de jeunes gens racisés au statut précaire et habitants des quartiers populaires par des contrôles au faciès dont vous avez l'audace de nier l'existence. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. C'est minable ! Quelle mauvaise foi !

Mme Andrée Taurinya. Cette insécurité juridique génère des incohérences dans le traitement des dossiers. Elle ne renforce pas l'efficacité de la réponse pénale : elle l'affaiblit. Elle sature une chaîne pénale à bout de souffle, qui montre ses limites quotidiennement et parfois tragiquement, comme avec le meurtre de la jeune Lyhanna.

Vous détournez l'attention du véritable enjeu, qui est le sous-investissement chronique dans les services publics de sécurité et de justice. Nous faisons une overdose de ces dix années de macronisme, où l'obscurantisme a été érigé en politique publique.

M. Jean-François Coulomme. Eh oui !

Mme Andrée Taurinya. Votre texte illustre l'impasse dans laquelle vous êtes arrivé. Le retour à l'ordre est désormais le seul horizon que vous proposez, puisque vous laissez derrière vous un champ de ruines.

Dans la France de Jean-Luc Mélenchon,...

M. Ian Boucard. Cette France-là n'existe pas !

Mme Andrée Taurinya. ...le gouvernement d'union populaire mettra un terme à cette fuite en avant répressive et assumera ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Il rompra avec la banalisation de ces pratiques autoritaires qui concurrencent l'extrême droite en épousant ses thèses, et il combattra celle-ci radicalement au lieu d'en préparer la venue. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent pour applaudir.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Roger Vicot.

M. Roger Vicot. Comme l'a rappelé ma collègue Colette Capdevielle, l'examen de ce texte dans l'hémicycle fait suite à un travail long et approfondi en commission, amendement par amendement, rejet après rejet ; un travail dont le résultat n'est sans doute pas celui que vous attendiez.

Ripost est un nom qui sonne bien. C'est une bonne opération de communication, mais quelle déception au regard des enjeux et de l'efficacité à laquelle vous prétendez. Ce texte s'éloigne des principes du droit et n'offre que des solutions de facilité ; plus globalement, on ne peut que déplorer sa tonalité générale. Vous parlez de choc d'autorité mais, cela a d'ailleurs été dénoncé lors des débats au Sénat, il s'agit surtout d'un vaste fourre-tout dont on peine à trouver la cohérence. Vous n'avez d'ailleurs même pas réussi, une fois de plus, à mobiliser vos propres troupes lors de l'examen en commission.

Pourtant, personne ne conteste la réalité vécue dans nos territoires. Oui, certaines *free parties* peuvent poser problème. Oui, les rodéos urbains sont souvent de véritables plaies, dangereuses et épuisantes pour les habitants. Oui, l'usage détourné du protoxyde d'azote peut entraîner de terribles conséquences. Oui, les tirs de mortier d'artifice contre les forces de l'ordre sont insupportables. Ce diagnostic est le bon, mais vos réponses sont à la fois mauvaises et inutiles.

La première de ces mauvaises réponses est – pardonnez-moi de le dire ainsi – votre obsession pour les AFD, que vous souhaitez généraliser. On connaît leur bilan. Vous ne manquerez pas de rappeler qu'elles ont été créées par les socialistes, lorsque nous étions au pouvoir. C'est vrai, mais il n'était alors pas question d'en faire un outil massif de contournement de nos principes de droit. L'amende forfaitaire délictuelle consacre le rejet du principe sacré de l'individualisation de la peine, qui exige la prise en compte des circonstances du délit, de la personnalité de l'individu concerné, de son vécu et du contexte. Le pouvoir administratif prend ainsi le dessus, avec tous les risques d'arbitraire que cela comporte.

Si l'on poursuit sur cette pente dangereuse, un simple ordinateur pourra bientôt gérer les déviances de notre société, sans juge ni avocat, en croisant simplement une liste d'amendes avec une liste de faits.

M. Ugo Bernalicis. Quelle bonne idée !

M. Roger Vicot. Voilà pour le fond. Sur la forme, on connaît le bilan ridicule des AFD, dont le taux de recouvrement est dérisoire, avec une moyenne de 24 %. Pour la consommation de stupéfiants, il ne dépasse pas 50 %. Les irrégularités sont par ailleurs en augmentation et les contestations explosent. Plutôt que de regarder ce bilan, vous persistez dans cette solution de facilité.

La facilité est le fil rouge de votre projet de loi.

Facilité lorsque vous proposez de conférer aux agents de sécurité privée des prérogatives proches de celles des officiers de police judiciaire, brouillant ainsi la frontière entre sécurité privée et sécurité publique. Rien ne justifie un tel bouleversement, si ce n'est la tendance à décharger la police nationale d'une partie de son travail pour la confier à la sécurité privée et, nous le verrons en septembre avec l'examen d'un autre projet de loi, aux polices municipales.

Facilité lorsque vous proposez la reconduction anticipée des dispositifs de vidéosurveillance algorithmique. Quel raisonnement vous pousse à ignorer les leçons tirées de l'expérimentation menée dans ce domaine lors de Jeux olympiques de 2024? (*M. Pierre Pribetich applaudit.*) Son bilan est plus que mitigé mais, là aussi, vous persistez.

Facilité avec l'extension à toujours plus d'infractions de la lecture automatisée des plaques d'immatriculation.

Facilité, enfin, avec ce délirant recours à l'augmentation des peines de prison et à la multiplication par deux, par cinq, voire par dix du montant des amendes. Désormais, tout y passe, jusqu'au jet d'objets dans un hippodrome, qui devient un nouveau délit.

M. Vincent Caure, rapporteur. Je l'ai supprimé!

M. Roger Vicot. Amende, prison : c'est le leitmotiv de ce projet de loi. Monsieur le ministre, avez-vous pleinement conscience du type de société que vous tentez de mettre en place avec ce texte et avec le projet de loi sur la présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre? C'est une société de répression systématique à grande échelle, sans nuance ni projet. C'est le vide sidéral pour tout ce qui concerne le soin, la prise en charge des causes, l'anticipation, le travail en amont, la prévention. La société que vous instaurez est une société dangereuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Pierre Pribetich. Bravo!

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. Au moment où s'ouvre la discussion générale sur ce projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux incivilités qui empoisonnent le quotidien de nos concitoyens, chacun dans cet hémicycle devrait partager le même constat : l'ordre et la tranquillité publics sont mis aujourd'hui à rude épreuve. Rodéos motorisés qui transforment nos rues en circuits sauvages, usage détourné de mortiers d'artifice contre nos forces de l'ordre, explosion de la consommation de drogue et de protoxyde d'azote, *free parties* qui dévastent des terrains en zone rurale – nos compatriotes n'en peuvent plus. Cette situation n'est plus acceptable.

Mme Anne-Laure Blin. Tout à fait!

M. Ian Boucard. Face à cette réalité, il y a urgence à agir. Le groupe Droite républicaine aborde donc ce texte dans un esprit de responsabilité. Nous voterons en faveur de son adoption.

Le ministre, les rapporteurs et les orateurs qui m'ont précédé ont déjà très bien traité ces thèmes. Je souhaite donc surtout partager mon inquiétude après ce que nous avons vécu aujourd'hui dans cet hémicycle. Je me demande s'il existe encore une gauche républicaine dans notre pays.

M. Nicolas Sansu. Ça suffit!

Mme Anne-Laure Blin. Il a raison!

M. Ian Boucard. J'étais assis au banc des commissions et j'ai entendu pendant trois heures des injures adressées aux forces de l'ordre. Je peux comprendre que le texte sur la légitime défense n'emporte pas l'adhésion de tous les députés. C'est une évidence, mais les propos que j'ai entendus – un permis de tuer délivré aux policiers, qui seraient des assassins – sont insupportables.

Mme Anne-Laure Blin. Une attitude intolérable!

M. Ian Boucard. Lors de l'examen du projet de loi Ripost la semaine dernière en commission, nous n'avons pas pu débattre. On peut s'agiter pour savoir comment lutter contre la consommation de protoxyde d'azote, contre les *free parties*...

M. Nicolas Sansu. Pourquoi lutter contre les *free parties*? C'est une vraie question.

M. Ian Boucard. ...ou contre l'occupation illégale de terrain par les gens du voyage, mais vous refusez tout débat. Mercredi après-midi, vous avez pris un plaisir presque sadique à supprimer l'ensemble des articles sans même chercher à les amender sous prétexte de la défense des honnêtes gens.

Je m'excuse d'apostropher M. Lucas-Lundy en son absence...

Mme Anne-Laure Blin. Il est parti!

M. Ian Boucard. ...mais il a l'habitude de nous apostropher avant de disparaître. Il nous disait tout à l'heure que nous n'aimons pas les jeunes, les gens de banlieue et les honnêtes gens. Quel raccourci! Cela me rappelle les propos tenus par un collègue de La France insoumise qui nous expliquait que les rodéos motorisés étaient l'équivalent des courses dans les hippodromes. Je leur retourne la question : aimez-vous les jeunes? Aimez-vous les habitants des banlieues? Pensez-vous sincèrement que tous les jeunes participent à des *free parties* et que tous les gens du voyage pratiquent l'occupation illégale de terrain?

Mme Blandine Brocard. Exactement!

M. Ian Boucard. J'en appelle à nos collègues de gauche. Je viens du Territoire de Belfort où la gauche républicaine était, en son temps, représentée par Jean-Pierre Chevènement, qui fut ministre de l'intérieur. Nous ne partageons pas les mêmes opinions politiques, mais il n'aurait jamais tenu les propos scandaleux contre les forces de l'ordre que nous avons entendus cet après-midi. Raymond Forni, qui fut président de l'Assemblée nationale et député de ma circonscription, dont les opinions politiques divergent encore plus des miennes que celles de Jean-Pierre Chevènement, n'aurait lui non plus jamais tenu de tels propos.

Nous aurions pourtant pu débattre de ces questions. Je n'incrimine pas tous mes collègues de gauche. Nous avons ainsi eu un échange intéressant avec M. Amirshahi : nous ne sommes pas d'accord sur la façon de lutter contre la consommation de protoxyde d'azote, mais nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut le faire. En proposant une motion de rejet, certains collègues renoncent à mener cette lutte puisqu'ils

suggèrent de supprimer toute sanction. (*M. Nicolas Sansu proteste.*) Aucun amendement n'aurait en effet pu être examiné si la motion avait été adoptée.

Dans les villes où vous êtes élus, les jeunes subissent également les séquelles de la consommation du protoxyde d'azote. Les rodéos urbains ne posent pas de difficultés qu'aux forces de l'ordre – des mères de famille ne laissent plus leur gamin sortir dans les quartiers. Les *free parties* posent d'immenses problèmes à nos agriculteurs et représentent un enjeu colossal de santé publique en raison de la surconsommation de stupéfiants.

M. Nicolas Sansu. Arrêtez avec les *free parties* !

M. Ian Boucard. Nous devrions pouvoir débattre sereinement de toutes ces questions et je regrette sincèrement que nous n'ayons pas pu le faire en commission. Quand je vois la motion de rejet soumise au vote par une partie de la gauche et le nombre d'amendements déposés, je crains que nous ne puissions avoir un débat sain et serein sur ce texte. Vous nous reprochez de discuter avec l'extrême droite ; nous aimerions pouvoir discuter avec la gauche, mais elle s'oppose systématiquement à toutes les solutions. Le dialogue est donc difficile.

Je ne suis pas entré dans les détails du texte mais, comme je vous l'ai dit, monsieur le ministre, nous le soutenons. J'espère me tromper. Peut-être aurons-nous des débats intéressants parce que je sais que nous pouvons discuter de ces questions avec certains collègues de gauche. Je pense notamment à ceux du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, avec lesquels nous avons de fortes oppositions, mais qui partagent nos préoccupations, qu'ils soient élus de banlieue ou de territoires ruraux, où ces questions se posent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR, EPR, Dem, HOR et LIOT.*)

M. Nicolas Sansu. J'ai plein de *free parties* dans ma circonscription, mais ça ne gêne personne !

Mme la présidente. La parole est à M. Pouria Amirshahi.

M. Pouria Amirshahi. Moi aussi, monsieur Boucard, j'espère que nous aurons un débat sérieux. Je n'en doute pas : en général, c'est le cas. Toutefois, nos désaccords tiennent à la manière d'aborder les problèmes de fond. Souffrez que nous nous opposions, non à tout, mais à une tendance de politique publique qui consiste à traiter systématiquement des problèmes réels – protoxyde d'azote, tirs de mortier, conflictualité dans la société – par ce que le gouvernement appelle un « choc d'autorité ». Le gouvernement nous avait promis une grande loi pour répondre aux troubles à l'ordre public, à la sécurité et à la tranquillité ; il avait même trouvé un acronyme subliminal, Ripost, comme si afficher son autorité, en une sorte de virilisme législatif, était plus important que le contenu de la loi. En commission des lois, nous avons constaté dès le départ que le texte était mal préparé, mal construit et profondément déséquilibré. Il s'agissait d'un catalogue de mesures disparates, fragiles, voire dangereuses juridiquement, toujours inspirées par le même réflexe consistant à durcir, à sanctionner, à accélérer, à surveiller, à contourner.

Ce texte a surtout révélé la faiblesse d'un gouvernement démagogique. Bâtir une politique, ce n'est pas procéder à l'addition des infractions, à la multiplication des amendes et à la soustraction des garanties procédurales ; ce n'est pas transformer chaque difficulté sociale, sanitaire, territoriale ou festive en problème pénal. C'est, au contraire, partir des causes, évaluer les dispositifs existants et donner des moyens à la justice, à la police, à la prévention, à la médiation, aux services publics, aux collectivités, aux associations et aux

professionnels de terrain. Au lieu de cela, vous préférez l'affichage, confondant l'autorité avec la brutalité, la sécurité avec la sanction, l'efficacité avec la rapidité.

La qualité de la loi ne vous importe plus. Nous venons à peine d'examiner un texte sur la justice criminelle ; il prétendait, lui aussi, accélérer les procédures, alors même que la justice est dépassée, que les tribunaux débordent, que les professionnels – magistrats, avocats, greffiers – sonnent l'alarme depuis des mois, pointant la surcharge des dossiers, les délais imposés, les procédures expéditives et l'épuisement général. Qu'importe : vous inventez des raccourcis. D'un côté, on multiplie les procédures accélérées ; de l'autre, on paralyse la justice. On contourne le juge judiciaire par la décision administrative, on confie à l'administration, au préfet, à la police, ce qui devrait relever du contrôle du juge, du contradictoire, de la procédure, des garanties, de tous ces principes qui, pour le législateur, devraient aller de soi.

Vous avez choisi l'acronyme Ripost. Vous auriez pu en choisir un autre : AFD, amende forfaitaire délictuelle. Votre projet vise à infliger des amendes à tout va au lieu de respecter les prérogatives de la justice. AFD : affichage, fuite en avant, déjudiciarisation. Voilà la philosophie du texte, faire sortir du cadre judiciaire des situations toujours plus nombreuses.

Prenons les rave-parties. Oui, elles présentent des défis en matière de sécurité, de santé, d'environnement ou encore de tranquillité publique ; nous l'avons dit. Que proposez-vous pour relever ces défis ? Encore la menace pénale, encore la sanction : la création d'un délit de fête. C'est inouï ! Monsieur le ministre de l'intérieur, vous êtes bien placé pour savoir que ces fêtes spontanées, mais très organisées, ne correspondent pas toujours à la caricature que vous en faites par votre texte. Lorsque, à Bourges, une rave-party a rassemblé près de 40 000 personnes, aucun débordement majeur n'a été constaté. Les forces de l'ordre ont attendu que le nombre de participants descende à quelques centaines pour intervenir – pour « encercler et taper », comme dirait l'autre – et c'est précisément à ce moment que des heurts ont eu lieu. Le plus drôle dans l'histoire, c'est que, lorsque des journalistes ont interrogé l'hôpital de Bourges pour mesurer l'ampleur supposée des blessures, des excès ou des prises en charge liées à ce rassemblement, il leur a été indiqué que l'hôpital recevait davantage de patients pendant le Printemps de Bourges. Et pour cause : il y a des associations de prévention qui savent y faire. Consultez-les !

Au lieu d'organiser le dialogue, l'encadrement, la réduction des risques, on choisit la répression. Résultat : on rend les rassemblements plus clandestins, donc plus dangereux ; on coupe les liens avec les acteurs de terrain ; on fabrique exactement l'inverse de ce qu'on prétend vouloir faire.

Vous appliquez la même logique en ce qui concerne le protoxyde d'azote. Les jeunes en sont les premières victimes parce qu'il est accessible, peu cher, banalisé. La réponse devrait donc être sanitaire, éducative, préventive ; mais, là encore, plutôt que d'accompagner des jeunes, vous proposez encore une amende forfaitaire délictuelle.

Et puis, il y a tout le reste : drones, lecture automatisée des plaques d'immatriculation, pseudonymisation des enquêteurs, extension des pouvoirs administratifs, fermeture d'établissements, vidéosurveillance en garde à vue. N'en jetez plus ! La vision que vous nous proposez est triste, ou plutôt glaçante.

Se soucier des droits et des libertés, des contre-pouvoirs, de l'équilibre des pouvoirs et de leur contrôle n'est pas une coquetterie de juriste ; c'est ce qui distingue l'autorité de l'arbitraire. En commission, nous avons tenté, article après article, de vous rappeler cette évidence : la sécurité exige des moyens humains, des services publics, une justice qui fonctionne, le contrôle de la police, le soutien aux associations, l'écoute des collectivités, des politiques de prévention assumées. Elle n'a pas besoin d'acronymes ni d'effets de manche. Elle exige surtout le respect de toutes les populations – je pense aux gens du voyage.

Le groupe Écologiste et social votera contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Elsa Faucillon applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau. Ce texte est né d'une ambition claire : apporter des réponses rapides, concrètes et opérationnelles aux phénomènes qui troublent l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens. À l'origine, le projet de loi visait un objectif que notre groupe partage pleinement : se doter d'outils supplémentaires pour répondre à des formes de délinquance qui évoluent, se diversifient et perturbent le quotidien de nombreux Français. Qu'il s'agisse des rodéos motorisés, du narcotraffic, de la criminalité organisée ou encore de l'adaptation de nos moyens d'investigation, le gouvernement proposait un ensemble cohérent de mesures répondant à des difficultés concrètes observées sur le terrain. C'est dans cet esprit que nous avons abordé l'examen de ce texte.

Toutefois, son passage en commission des lois en a profondément dénaturé l'esprit. De nombreuses dispositions structurantes ont été supprimées, affaiblies ou vidées de leur substance. À force de retranchements, le texte a perdu une partie de sa cohérence et de son efficacité. C'est précisément pour cette raison que le groupe Les Démocrates a voté contre le texte issu de la commission. Ce vote ne traduisait pas un désaccord avec les objectifs initiaux du projet de loi ; il exprimait au contraire notre regret de voir ces objectifs largement contournés.

Pour l'examen en séance publique, notre position est donc claire. Nous soutiendrons les amendements qui permettront de rétablir les principales dispositions proposées par le gouvernement, dès lors que celles-ci concourent à renforcer efficacement la sécurité de nos concitoyens tout en respectant les principes de notre État de droit. Nous pensons notamment aux mesures concernant les mortiers d'artifice, l'usage illicite de stupéfiants ou encore le recours à la vidéoprotection algorithmique, ainsi qu'à l'ensemble des articles 14 *bis* à 33.

En règle générale, notre groupe soutient pleinement les mesures permettant d'adapter les moyens d'action des forces de sécurité face à une criminalité toujours plus structurée. Je pense par exemple à la contrebande et à la contrefaçon, qui financent le crime organisé – j'en profite pour saluer le travail de mon collègue Christophe Blanchet en la matière.

M. Vincent Caure, rapporteur. Excellent !

M. Éric Martineau. L'amélioration des échanges d'informations, les contrôles d'identité et les fouilles de véhicules, lorsqu'ils sont strictement encadrés, constituent des outils dont nos forces de l'ordre ont besoin pour accomplir efficacement leurs missions.

Naturellement, ces évolutions doivent toujours s'inscrire dans le respect des libertés individuelles et des garanties qui fondent notre État de droit. C'est d'ailleurs l'une des lignes

constantes de notre groupe : rechercher l'équilibre entre efficacité opérationnelle et protection des droits fondamentaux. Cet équilibre est non seulement possible, mais indispensable.

Je souhaite maintenant évoquer les rassemblements musicaux illégaux. Personne ne peut nier les difficultés que certaines *free parties* peuvent provoquer : occupation illicite de terrains, nuisances pour les riverains, dégradations importantes pour les propriétaires ou les exploitants agricoles, difficultés d'intervention pour les secours, atteintes à la biodiversité. Ces comportements doivent être sanctionnés, mais nous pensons également qu'une politique de sécurité efficace ne peut reposer uniquement sur la répression. Il nous paraît utile de poursuivre une réflexion pragmatique permettant d'encadrer davantage ces événements, notamment par un dialogue renforcé avec les organisateurs, par l'identification d'interlocuteurs dans les préfectures ou encore par la recherche de solutions locales lorsque cela est possible.

La philosophie du texte consiste à traiter de sujets divers par un nombre important d'articles. Cette volonté d'apporter des réponses à de multiples préoccupations est compréhensible, mais nous devons également rester vigilants face au risque d'une inflation législative qui pourrait nuire à la lisibilité du droit comme à l'effectivité des dispositifs adoptés. Notre responsabilité est de voter des mesures utiles, applicables et réellement opérationnelles.

Nos concitoyens attendent de nous des réponses concrètes face aux atteintes répétées à leur sécurité et à leur tranquillité. Ils attendent également que nous donnions à nos forces de sécurité les moyens d'agir efficacement. Le texte initial allait largement dans cette direction ; le texte de la commission s'en est malheureusement éloigné. C'est pourquoi nous soutenons, tout au long de cette semaine, les rétablissements qui permettront de retrouver les principaux équilibres et les objectifs initiaux du projet de loi.

Les Français attendent de nous des réponses efficaces. Ils attendent aussi que nous restions fidèles aux principes de notre État de droit. C'est cet équilibre que le groupe Les Démocrates défendra tout au long de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem. – Mme Liliana Tanguy applaudit également.*)

M. Christophe Blanchet. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Laetitia Saint-Paul.

Mme Laetitia Saint-Paul. Permettez-moi, au nom du groupe Horizons & indépendants, de saluer ceux qui incarnent au quotidien l'autorité de l'État : préfets, forces de sécurité intérieure, magistrats, greffiers, agents de l'administration pénitentiaire – autant d'agents publics dont l'engagement au service de la nation mérite la reconnaissance de la représentation nationale.

Leur dévouement et le cadre légal dans lequel ils agissent n'empêchent pas nos concitoyens de faire le constat, objectivé par les chiffres, de l'augmentation significative des infractions. Le nombre de rodéos motorisés a augmenté de 142 % entre 2019 et 2024 ; les refus d'obtempérer ont progressé de 24 % en un an ; pas moins de 337 rave-parties illégales, réunissant 100 000 participants, ont été recensées en 2025. Les causes sont bien identifiées : dispersion des sanctions, lenteur des procédures, retard technologique de nos forces de sécurité intérieure, absence d'attribution de la responsabilité. Les conséquences le sont tout autant. Ces infractions génèrent des dégâts considérables, matériels – des exploitations agricoles sont envahies et

des cultures perdues – comme humains – les rodéos motorisés et les refus d’obtempérer mettent des vies en danger. Elles alimentent par ailleurs, sous une apparence anodine, l’expansion de la criminalité organisée; les saisies de protoxyde d’azote, qui ont atteint 30 tonnes en Île-de-France en juin 2024, en sont l’illustration la plus probante. Surtout, elles érodent notre cohésion sociale. Rien n’est plus corrosif pour une société que le sentiment que ses membres n’auraient plus aucun devoir, ni envers l’État, ni les uns envers les autres.

C’est à l’ensemble de ces constats que le projet de loi Ripost entend répondre en mettant un terme à ce que je nomme l’étrange indulgence, par analogie avec l’étrange défaite. Face à ces infractions, il faudrait comprendre, il faudrait relativiser, il faudrait éviter de stigmatiser, comme le répète *ad nauseam* La France insoumise. Comme si exiger des règles communes revenait à déclarer la guerre à la jeunesse; comme si, s’agissant des rave-parties illégales, rappeler qu’un terrain privé n’est pas une zone de non-droit relevait d’une forme d’autoritarisme. Ces confusions doivent cesser.

Le projet de loi Ripost pose une question beaucoup plus simple qu’on ne le dit : la République est-elle encore capable de faire respecter les mêmes règles partout sur le territoire ? Le plus frappant n’est pas que ces situations existent, mais qu’on hésite encore à les nommer. Dès qu’un responsable politique évoque la nécessité d’un encadrement plus ferme, le procès qu’on lui fera est connu d’avance : il est, dira-t-on, contre la jeunesse, contre les libertés, contre la fête. C’est exactement l’inverse : la liberté suppose des règles communes. La liberté suppose la responsabilité.

La question est d’autant plus importante qu’une partie de nos concitoyens, notamment ruraux, ressent une forme de double standard. Ils voient un État exigeant lorsqu’il s’agit d’appliquer les normes administratives, mais hésitant lorsqu’il faut protéger concrètement leur cadre de vie. Ils voient des élus locaux sommés de gérer des situations qu’ils n’ont ni provoquées ni les moyens d’absorber. Ils voient parfois des propriétaires découvrir qu’ils n’exercent plus pleinement leurs droits lorsque plusieurs milliers de personnes s’installent du jour au lendemain sur leur terrain.

Cette situation nourrit une défiance profonde, et celle-ci est toujours le premier pas vers le recul républicain. Le projet de loi Ripost vise à sortir de cette logique d’impuissance. Bien sûr, aucun texte ne résoudra seul toutes les difficultés, cependant une démocratie envoie toujours des signaux. Le signal envoyé aujourd’hui doit être clair : il n’existe pas de liberté sans responsabilité, pas de territoires périphériques où la règle s’efface, pas d’exception festive qui autorise ce que, dans un autre contexte, personne ne pourrait faire. Une république forte n’est pas celle qui interdit tout, mais celle qui ne renonce jamais à faire respecter ses règles communes, partout, pour tous.

Rétabli dans son ambition initiale, ce texte recueillera le plein soutien du groupe Horizons & indépendants. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et EPR ainsi que sur les bancs des commissions.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Constance de Pélichy.

Mme Constance de Pélichy. Qui peut tolérer de voir débarquer des milliers de personnes chez lui, de vivre au son des basses surpuissantes pendant plusieurs jours, de subir l’engorgement des services d’urgence pour coma éthylique, overdose ou hypothermie, de constater le saccage de terrains, de terres

agricoles et de champs fraîchement semés par des teufeurs ? Qui peut sérieusement affirmer qu’une rave-party est une fête comme les autres ?

Qui accepterait de voir ses proches se détruire au protoxyde d’azote ? Quel parent accepterait de voir son enfant mourir ou être lourdement handicapé faute d’un cadre législatif suffisamment protecteur ? Peut-on encore tolérer qu’un produit aux conséquences aussi dramatiques reste aussi facilement accessible ?

Et que dire des rodéos urbains qui fauchent les vies innocentes, provoquent des accidents graves et terrorisent des quartiers entiers ? Que dire des installations illicites des gens du voyage qui laissent les maires totalement démunis quand leurs terrains de foot sont littéralement saccagés ?

Je ne fais pas partie de ceux qui prônent la surenchère sécuritaire, loin de là. Mais je ne peux pas fermer les yeux sur des incohérences totales de notre arsenal juridique. Vous dépassez de 10 kilomètres à l’heure la vitesse autorisée ; l’État sait toujours vous trouver pour vous faire payer – et c’est normal, car vous n’avez pas respecté la loi et la sécurité de ceux qui vous entourent. Mais vous pouvez mettre en danger la vie d’un enfant en lui vendant du protoxyde d’azote, saccager le champ d’un agriculteur ou un terrain de foot, terroriser un quartier sans être inquiété, sans même réparer – et on devrait l’accepter ? C’est intolérable. Y remédier est un enjeu de justice et d’équité à l’égard de tous les Français qui, au quotidien, se conforment aux règles de la vie en société.

Au nom des victimes de toutes ces actions et d’autres encore, il n’est plus possible de rester sans rien faire. Le groupe LIOT refuse la résignation. Le projet de loi Ripost doit être un signal fort de justice et de sécurité pour tous les territoires. Nous le devons aux victimes ainsi qu’aux Françaises et aux Français qui, chaque jour, respectent la loi. Nous le devons aussi aux forces de sécurité intérieure.

Je salue l’engagement quotidien des policiers et des gendarmes qui, en première ligne, font face aux refus d’obtempérer, aux rodéos urbains, aux rave-parties illégales et aux violences. Soutenir ce texte, c’est aussi soutenir leur action.

Nous saluons aussi les nouvelles mesures qui s’inscrivent dans la continuité de la lutte contre le narcotrafic. Depuis un an, l’État a commencé à reprendre du terrain face aux réseaux. Ce texte contribuera à renforcer les outils d’enquête, la transmission d’informations entre procureurs et services de renseignement et à durcir le régime d’exécution des peines pour les détenus à risque.

Mais soyons francs : aujourd’hui, ce projet de loi ressemble plus à un texte à trous, avec une quarantaine d’articles supprimés. On peut blâmer certaines oppositions, mais le gouvernement a également la responsabilité de construire un compromis sur le sujet. Le groupe LIOT soutiendra une logique simple : rétablir la sécurité et la tranquillité là où l’ordre public recule. Nous soutiendrons donc notamment la réintroduction des articles sanctionnant les rave-parties et les installations illicites.

Nous serons en revanche particulièrement vigilants quant au respect des libertés publiques – je pense notamment aux dispositions concernant la vidéoprotection algorithmique, l’extension des dispositifs Lapi, mais aussi les prérogatives de contrôle et de fouilles élargies qu’on étend à certaines unités spécialisées alors qu’elles étaient jusque-là dévolues aux douaniers.

Le groupe LIOT prendra toute sa part au débat, avec exigence et en défendant des amendements pour améliorer le texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et HOR ainsi que sur les bancs des commissions.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Elsa Faucillon.

Mme Elsa Faucillon. Il arrive qu'un titre suffise à révéler la philosophie d'un texte. Celui-ci s'appelle Ripost – un mot d'ordre militaire, un terme de confrontation, ce qui en dit long sur votre conception de l'action publique. Dans votre république, face aux difficultés sociales, l'État n'accompagne pas ; il ne prévient pas ; il ne protège pas ; il riposte. À chaque fait divers, une nouvelle infraction ; à chaque problème de société, une nouvelle sanction ; à chaque difficulté sociale, une nouvelle mesure de police. Et à chaque fois, un peu moins de juges. C'est précisément cette philosophie que nous refusons.

Ce texte n'est pas né d'une réflexion cohérente sur la sécurité du quotidien de nos concitoyens. Il est le produit d'un empilement législatif permanent, construit au gré des faits divers, des polémiques médiatiques et de l'émotion. Rodéos motorisés, rave-parties, mortiers d'artifice, protoxyde d'azote, stupéfiants, gens du voyage, meublés touristiques, hippodromes – tout est placé sur le même plan. Tout devient une question d'ordre public.

Comme la collègue qui s'est exprimée avant moi, nous nous inquiétons évidemment par exemple de l'usage de protoxyde d'azote. Il est présent en bas de chez nous, dans nos circonscriptions, et nous sommes inquiets pour les jeunes et les moins jeunes qui en consomment. En revanche, nous ne pensons pas que c'est par la pénalisation de la consommation que nous parviendrons à juguler ce phénomène. Il s'agit d'une question de santé publique.

Pourtant, derrière l'apparente dispersion du texte, une même logique traverse l'ensemble de ses dispositions : toujours davantage de répression, de pouvoirs administratifs, toujours moins de garanties judiciaires.

Le travail mené en commission des lois a permis d'écarter plusieurs des dispositions les plus préoccupantes. Grâce au travail des groupes de gauche, nous avons supprimé des mesures qui renforçaient encore la déjudiciarisation, facilitaient les saisies administratives, étendaient les pouvoirs des préfets ou poursuivaient l'extension continue de l'amende forfaitaire délictuelle. Nous restons évidemment mobilisés car nous savons que des reculs sont possibles, quand ils ne sont pas déjà à l'œuvre.

Derrière chacune de ces dispositions se dessine un mouvement plus profond : celui d'un déplacement progressif du pouvoir de l'autorité judiciaire vers l'autorité administrative. Depuis plusieurs années, les préfets se voient confier des compétences toujours plus nombreuses. Les procédures simplifiées se multiplient. Les sanctions administratives remplacent peu à peu les décisions du juge. Cette évolution remet progressivement en cause l'équilibre voulu par la Constitution, qui confie à l'autorité judiciaire la protection des libertés individuelles. Nous refusons cette banalisation d'une justice sans juge. Nous refusons également la généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle, qui permet de présent de prononcer une condamnation pénale sans audience, sans débat contradictoire, sans avocat et sans juge, avec des risques importants de discrimination.

Disons-le clairement : ce sont les classes populaires que visent les dispositions du projet de loi, non pas parce que ces catégories de la population commettent plus de délits, mais parce que ce sont elles qui sont touchées par la plupart des délits particuliers mentionnés dans ce texte.

Ce projet de loi poursuit également une fuite en avant pénale devenue la marque de votre politique. Chaque nouveau comportement appelle un nouveau délit ; chaque difficulté devient une circonstance aggravante et chaque émotion médiatique appelle une augmentation des peines – comme si l'inflation pénale pouvait tenir lieu de politique publique.

Pourtant, je l'ai rappelé précédemment, la surpopulation carcérale est écrasante : notre pays compte plus de 88 000 personnes détenues pour 63 000 places. Le sens de la peine, lui, semble totalement oublié ; il est pourtant au cœur de la lutte contre la récidive. L'enfermement ne peut devenir l'unique horizon de notre politique publique.

Votre texte poursuit également l'extension continue des dispositifs de surveillance. Chaque nouvelle technologie est présentée comme un simple outil supplémentaire, puis elle est pérennisée, son champ d'application est étendu et, peu à peu, notre rapport aux libertés publiques s'en trouve profondément transformé. Toutes ces dispositions créent d'importants rendements et des profits pour des entreprises de sécurité.

Enfin, ce texte révèle la manière dont le gouvernement regarde notre société. À force de ne voir partout que des menaces, vous finissez par regarder nos concitoyens comme des suspects. À force de ne voir dans chaque rassemblement qu'un trouble potentiel, vous oubliez que l'espace public est un espace de liberté. À force de ne voir dans les jeunes que des fauteurs de troubles, vous oubliez que la jeunesse est d'abord un âge à accompagner.

L'affaire du jeune Hamza en est un révélateur. Un adolescent de 14 ans s'est retrouvé au cœur d'un emballement médiatique et politique d'une violence inouïe, jusqu'à être mis en garde à vue. Au lieu de protéger, d'éduquer, d'accompagner un mineur, on l'a livré à la vindicte publique. Cette affaire révèle une évolution profondément inquiétante, un regard de suspicion. À travers votre politique, vous voyez de plus en plus souvent les jeunes comme des individus à surveiller, à contrôler et à sanctionner. Une république qui commence à regarder sa jeunesse comme une menace est une république qui renonce peu à peu à l'une de ses plus belles promesses : croire en leur capacité de grandir, de réparer leurs erreurs et de trouver leur place dans la société.

Puisqu'il faut que je termine, je veux dire que le groupe GDR votera contre ce projet de loi. Nous nous battons pour que les reculs que nous avons évités en commission ne soient pas rétablis. Nous pensons que la République a vocation à prévenir, à protéger, à éduquer et à rendre justice. C'est cette République-là que nous continuerons de défendre tout au long de l'examen du texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. Pouria Amirshahi. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Matthieu Bloch.

M. Matthieu Bloch. Ordre public, sécurité, tranquillité de nos concitoyens – voilà ce que vous prétendez vouloir restaurer, monsieur le ministre. Vous ambitionnez de trouver des réponses immédiates et de riposter. Mais dites-moi, est-ce un cabinet de conseil ou une intelligence artificielle qui vous a soufflé cet acronyme ? Ripost est un terme bien radical pour un gouvernement qui n'arrive même pas à

prononcer le mot « ensauvagement » à propos du meurtre du jeune Louis. Comment voulez-vous qu'on vous fasse confiance ?

Et pourtant, oui, il faudrait riposter. Il faudrait enfin lutter fermement contre la délinquance du quotidien qui pourrit la vie de nos compatriotes. Il faudrait une réponse pénale rapide, y compris pour les délinquants mineurs. Mesurez-vous, monsieur le ministre, la détresse des magistrats, des enquêteurs, leurs moyens dérisoires, leur épuisement, leur solitude, quand ils constatent qu'il manque des dizaines de milliers de places de prison dans ce pays ?

Comment décourager un délinquant qui sait avec la quasi-certitude d'un mathématicien qu'il ne passera pas une seule nuit en prison ? Ces places de prison, Emmanuel Macron les avait promises, mais elles ne sont pas là. Pendant ce temps, la dette a augmenté de 1 300 milliards d'euros. Voilà la réalité. La sécurité des Français n'a jamais été la priorité de ce trop long double quinquennat. Vous êtes prisonniers de la promesse macronienne devenue trahison, des conditions honteuses de l'élection de cette assemblée en juillet 2024, de l'alliance de la honte que MM. Attal et Philippe ont scellée avec La France insoumise.

M. Louis Boyard. Si seulement !

M. Matthieu Bloch. Nous avons encore vu cette alliance il y a quelques jours quand votre gouvernement a renoncé à y mettre fin à l'obstruction des Insoumis et des écologistes, ces députés qui trouvent normal de condamner un maire pour avoir refusé un mariage de complaisance.

Dimanche, j'ai entendu l'un de vos anciens premiers ministres claironner : « Nous allons prendre le pouvoir ! » Mais vous êtes au pouvoir depuis presque dix ans déjà. Qui sont ces gens qui croient qu'un coup de Tipp-Ex peut effacer neuf années de renoncement ? Neuf années de pouvoir, et nous en sommes encore à débattre des mesures d'urgence pour tenter de rétablir l'ordre public !

Le résultat de ces neuf années, chers collègues, le voici. Votre propre majorité s'est absentée lors de l'examen du texte en commission des lois et la gauche – LFI, écologistes, socialistes et GDR – a purement et simplement vidé le texte de sa substance. Fermeture administrative des établissements dangereux : supprimée. Délit de participation aux rave-parties sauvages : supprimé. Interdiction de stade : supprimée. Drones Lapi, anonymisation des agents pour les protéger, vidéosurveillance algorithmique, caméras individuelles : tout ou presque tout le titre III, et jusqu'aux coordinations outre-mer, rayés d'un trait de plume gauchiste, purement et simplement supprimés. Voilà votre riposte : un texte qui arrive en séance exsangue, désarmé, à cause de la désertion de vos propres troupes.

Il va donc falloir compter sur nous. Le groupe UDR a déposé des amendements de rétablissement portant sur la fermeture des lieux dangereux, la répression des rave-parties illégales, les drones, la reconnaissance et la protection des policiers, la vidéosurveillance intelligente et les peines planchers pour la récidive. Notre vote dépendra de ce que vous en ferez pendant cette semaine.

Au-delà de ce texte, chers collègues, c'est toute une méthode qui s'effondre sous nos yeux, celle d'un pouvoir qui légifère à moitié, qui recule devant ses propres alliés, qui préfère la posture à l'autorité. La France n'en peut plus ; elle ne veut plus de ces demi-mesures, de ces textes détricotés en catimini, de ce double langage qui refuse de nommer les choses.

La France veut une riposte pour de vrai : la fermeté, l'ordre, la protection de ceux qui nous protègent. Parce que votre méthode a échoué pendant dix ans, il faudra bien un jour prochain que les Français tranchent. Ils le savent et nous le savons, il existe une candidature qui porte, sans trembler et sans s'excuser, cette exigence de sécurité, d'autorité et de souveraineté populaire, une candidature de rupture avec cette gauche qui protège les délinquants et ce bloc central qui capitule, une candidature de renaissance pour la France, celle de Marine Le Pen. Le peuple français a besoin d'un cap, pas d'un acronyme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Lionel Vuibert.

M. Lionel Vuibert. Le projet de loi Ripost répond à une attente simple que nous entendons partout : pouvoir vivre tranquillement. Ce n'est pas une demande excessive, c'est l'une des premières promesses de la République : pouvoir rentrer chez soi sans crainte, dormir la nuit, ouvrir son commerce, travailler sa terre, emmener ses enfants au sport, organiser une fête de village ou simplement profiter de son quartier sans subir les nuisances d'une minorité. La sécurité du quotidien n'est pas seulement une affaire de chiffres. C'est le sentiment très concret que la règle existe encore, que l'autorité publique peut intervenir, que les habitants ne sont pas laissés seuls face aux incivilités, aux occupations illicites, aux rodéos, aux tirs de mortier, aux trafics de proximité ou aux rassemblements qui dégénèrent.

Je pense à ces soirées où le calme attendu laisse place au bruit des moteurs. À Charleville-Mézières, dans ma circonscription, des rodéos ont marqué le quartier de la Ronde Couture : deux-roues lancés à vive allure, passages sur les trottoirs, slaloms entre les passants, refus d'obtempérer. Pour les habitants, c'est parfois une soirée entière à attendre que cela cesse, en craignant qu'un enfant traverse au mauvais moment. Cette réalité existe aussi dans nos villages. À Nanteuil-sur-Aisne, toujours dans ma circonscription, au printemps 2026, un rodéo en pleine campagne a tourné au drame. Un homme est mort et une adolescente a été grièvement blessée. Derrière ces faits, il y a des familles, des riverains et des agriculteurs, qui voient parfois leurs chemins utilisés comme des pistes, leurs terres abîmées, leur tranquillité confisquée.

Je pense aussi à ces tirs de mortier qui éclatent au milieu des immeubles, près d'un équipement public ou au passage des policiers et des pompiers. À La Houillère, à Charleville-Mézières, des tirs de mortier, des véhicules incendiés, des poubelles brûlées et une caméra de sécurité détruite ont nécessité l'intervention des forces de l'ordre et des secours. Derrière ces violences, il y a l'emprise des trafics qui abîme les quartiers, intimide les habitants et défie l'autorité publique.

Il ne s'agit pas d'opposer les libertés à l'autorité, mais de rappeler que la liberté commence là où s'arrête celle des autres. La liberté de faire la fête ne peut pas effacer le droit des riverains au repos. La liberté de circuler ne peut pas devenir le droit de mettre en danger les autres. La liberté de se rassembler ne peut pas justifier l'occupation d'un terrain sans accord, les dégradations ou l'absence de toute responsabilité. L'autorité doit retrouver une capacité d'action : il faut agir plus rapidement et plus clairement, et donner aux préfets, aux maires, aux policiers, aux gendarmes et à la justice des outils qui évitent les situations qui s'enlisent. C'est souvent cela qui manque sur le terrain : non pas la volonté des acteurs locaux, mais la possibilité d'intervenir au bon moment, avant que la nuisance ne devienne un trouble durable, avant que l'incivilité ne devienne une habitude, avant que l'impunité ne s'installe.

Je regrette donc que la commission ait supprimé les deux premiers articles du texte. L'article 1^{er} apportait une réponse utile au détournement de l'usage des produits pyrotechniques et explosifs, notamment lorsque leur vente ou leur stockage irrégulier peut favoriser des troubles graves à l'ordre public. L'article 2 permettait de mieux traiter les rassemblements festifs illégaux, en responsabilisant davantage les organisateurs et en donnant aux autorités des leviers plus efficaces. J'ai déposé deux amendements pour les rétablir, parce que ces dispositions répondent à des situations que nos territoires connaissent réellement.

Enfin, ce projet de loi doit rester équilibré. L'autorité ne doit jamais devenir l'arbitraire, les libertés publiques doivent être garanties et les sanctions proportionnées, mais l'équilibre ne peut pas toujours consister à demander aux mêmes de supporter les nuisances, le bruit, les dégradations et les incivilités. Dans les Ardennes comme ailleurs, nos concitoyens demandent surtout une chose : que la vie normale puisse continuer, que les familles puissent dormir, que les agriculteurs retrouvent leur terrain en état, que les communes ne soient pas seules, que les forces de l'ordre puissent intervenir efficacement, que la règle commune soit respectée.

C'est pour cette raison que je soutiendrai le projet de loi Ripost ainsi que toutes les mesures nécessaires pour restaurer l'autorité de l'État, protéger nos concitoyens et garantir que

la loi soit respectée partout et par tous. (*Applaudissements sur les bancs des commissions. – M. Alim Latrèche applaudit également.*)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 8 juillet 2026, à zéro heure cinq.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra